



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Février 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le LUNDI SEIZE FEVRIER à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

Etaient présents :

M. Y. BOURREL - **Maire**

Mmes et MM : S. CRAMPAGNE – L. TRICOIRE – L. BELEN – L. PRADEILLE – L. CAPPELLETTI - **Adjoints.**

Mmes et MM : B. GANIBENC – D. BALZAMO – D. TALON – M. LEVAUX – A. SAUTET – P. MOULLIN-TRAFFORT – S. BEAUFILS – M. RENZETTI – S. EGLEME – C. FAVIER – C. KORDA – R. BARTHES – B. MAZARD – F. DALBARD – S. GRES-BLAZIN – G. DEYDIER – D. BOURGUET – M. PELLETIER – G. PARMENTIER – PM. CHAZOT – S. RAYNAL - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et MM : C. CLAVEL – F. DENAT – L. GELY – V. ALZINGRE – S. DEMIRIS – P. DELCANT – M. PELLETIER (*absente à compter du point n°8*)

Procurations :

C. CLAVEL à S. CRAMPAGNE

L. GELY à S. EGLEME

S. DEMIRIS à C. FAVIER

M. PELLETIER à S. GRES BLAZIN (*à compter du point n°8*)

F. DENAT à P. MOULLIN-TRAFFORT

V. ALZINGRE à L. PRADEILLE

P. DELCANT à D. BOURGUET

Secrétaire de séance : F. DALBARD

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES

A / Décisions municipales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Yvon BOURREL :

Bonsoir à toutes et à tous. Je salue la presse et les personnes qui sont dans la salle de presse et citoyens qui sont venus assister à ce dernier conseil. Nous avons comme secrétaire de séance Monsieur DALBARD. Nous avons des procurations. (procurations). Je vous invite à adopter le procès-verbal du dernier conseil municipal du 15 décembre dernier qui n'a pas fait l'objet de remarques écrites. Auriez-vous des remarques en séance ? Non. Je vous remercie, on le considère comme définitivement adopté sans réserve. Nous n'avons pas de points retirés à l'ordre du jour et je n'ai pas eu de demandes de points à ajouter. Nous allons commencer ce conseil avec un petit propos introductif de ma part puisqu'il s'agit du dernier conseil de l'année, de l'année électorale, c'est-à-dire le dernier conseil du mandat. Pour ce qui me concerne, c'est également une fin de responsabilité, ce dernier conseil, des 120 ou 125 conseils que j'ai pu présider depuis 2006 et à ce titre, je tenais à remercier l'ensemble des élus, les élus de la majorité bien sûr, il n'y a pas que les élus de la majorité, il y a également les élus de l'opposition. Je voulais vous remercier pour l'assiduité dont vous avez fait preuve et l'intérêt que vous avez porté au débat républicain. Il y a eu quelques escarmouches, mais la ville de Mauguio peut s'enorgueillir, si tant est que ce fut une manière d'exister, d'avoir une tenue sereine des débats municipaux et des débats républicains, qui sont des débats d'idées et non pas des débats où on attaque les personnes ou l'administration. Je tiens également à cette occasion à saluer cette tenue qui dans l'ensemble a été de qualité et qui a été, de la part des élus de la République, une conduite peut-être pas toujours exemplaire, en tout cas louable et que j'espère perdurera, je n'en doute pas, pour ce dernier conseil. Je tenais également, puisque je suis le maire de tous, à remercier l'administration, Monsieur le directeur général des services et tous les services. Je leur tourne le dos, ça n'est pas mon habitude, je ne peux pas faire autrement. Tout au long de cette mandature, j'ai pu apprécier la qualité, l'assiduité de vos réponses et l'écoute. Les responsables des collectivités territoriales doivent avoir une conduite exemplaire par rapport aux 400 agents que nous employons qui sont nos collaborateurs. Ils sont nos employés, mais nous sommes aussi à leur service puisque nous essayons de prendre en compte, du mieux possible, les carrières les statuts et les paramètres humains, ceux que nous pouvons prendre en compte. Aujourd'hui, on va parler chiffres. C'est comme Guy Béart, en fonction des grands principes, c'est le budget, et au nom des grands sentiments, c'est-à-dire le paramètre humain, on a toujours essayé de travailler avec les mobilités, je me tourne vers ma voisine Sophie CRAMPAGNE en charge des ressources humaines, nous avons toujours essayé de trouver les meilleures solutions humaines et pas simplement des numéros et des emplois. Je ne dirais pas que tout va le mieux dans le meilleur des mondes, mais je tenais à saluer cette tenue de la part des élus, cette assiduité et cette excellence de la part des services qui nous ont accompagnés et qui m'ont accompagné tout au long de ces mandats. Comme vous le savez, je ne renouvelle pas ma candidature. Le ou la prochain maire, je formule le vœu que cette tenue perdure dans la qualité des idées et du respect des personnes ce dont je ne saurais douter, ce n'est pas du tout un procès d'intention, c'est un vœu que je fais du fond du cœur. Merci à toutes et tous. On peut démarrer l'ordre du jour avec les décisions municipales qui peut-être appellent des commentaires de votre part. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Merci pour vos propos introductifs et pour les 20 ans engagés pour la commune en tant que maire et avant tant qu'adjoint. Ce n'est pas facile d'être maire, je voudrais vous remercier au nom de cela même si on a eu des désaccords. C'est important que je vous le dise. J'ai une question sur l'annulation de la demande de cofinancement au FEDER pour le jardin des Dunes à hauteur de quasiment 600 000 euros. C'est pour avoir des précisions.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est un doublon, Monsieur PARMENTIER. La demande a été faite à deux reprises, au 208 et au 016 en page 3. C'était un doublon, une manipulation technique. C'est là où nous risquons d'avoir le fonds FEDER le plus important puisqu'il semblerait que sur les 800 000 euros à peu près de l'enveloppe, on a une promesse de 70 %.

On peut arriver à 70 % du fonds FEDER sur cette réalisation. Nous sommes en attente d'une bonne nouvelle, mais nous ne l'avons pas oublié. C'est le fonds PIT, ce n'est pas le fonds FEDER, projet d'intérêt territorial. Après, vous avez les décisions classiques. Si elles n'appellent pas de commentaire particulier, c'est qu'elles ont été bien exposées ou bien comprises. Il n'y a rien à comprendre, c'est la transparence de l'explication qui est donnée généralement dans les commentaires que vous avez parallèlement au moment où la décision a été prise. Vous avez ensuite la publication des indemnités des élus comme c'est l'obligation légale. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Bonjour à tous. Vous m'avez oublié dans cette rémunération des élus.

Monsieur Yvon BOURREL :

Personnellement, je ne vous ai pas oublié, mais vous le dites aujourd'hui, Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER :

De toute façon, ça change quoi ? Ça ne change pas grand-chose.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est la transparence de la vie publique. Vous êtes rentré comme conseiller communautaire en fin de mandature et à ce titre, il y a eu effectivement un oubli. Je vous prie de nous excuser. On va le réparer tout de suite. C'est l'agglo, mais on aurait peut-être pu y penser.

Madame Marianne PELLETIER :

Bonsoir. J'ai vu que Frantz DENAT était moins payé que nous.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est une curiosité.

Madame Marianne PELLETIER :

Ce n'est pas une erreur ?

Monsieur Yvon BOURREL :

Non.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je ne sais pas pourquoi.

Madame Marianne PELLETIER :

Parce qu'il a quitté la majorité.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur DENAT a déjà dû le demander à l'agglomération en demandant la raison. Nous corrigeons Monsieur DEYDIER, je vous prie d'excuser ce manque, donc nous réparons tout de suite. On vous inclut dans la transparence et l'existence. Je confirme que vous étiez bien présents. Je vous en prie, c'est normal. Je vous propose de passer au premier point qui est la reprise anticipée des résultats 2025. Laurent, tu veux bien nous donner une lecture du rapport s'il te plaît ?

1. BUDGET DE LA COMMUNE – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Merci, Monsieur le maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats d'un exercice sont affectés après constatation des résultats définitifs. Lors du vote du compte administratif, le conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Cette reprise anticipée justifiée par le tableau de calcul du résultat prévisionnel ci-dessous, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025. Vous voyez que les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de l'action d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits au budget primitif 2026 de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il vous est proposé d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 conformément à la fiche de calcul arrêtée par Monsieur le trésorier, d'affecter par anticipation ces résultats au

budget primitif 2026. L'affectation définitive sera validée lors du vote du compte financier unique 2025, 1 789 030,54 euros de résultats reportés 2026, 230 714,46 euros déficit de clôture et 2 800 433,26 euros, le besoin de financement.

Monsieur Yvon BOURREL :

Nous allons passer au vote de cette affectation. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la MAJORITE : 22 voix pour, 0 contre et 11 abstentions (S.GRES-BLAZIN-D.BOURGUET-M.PELLETIER-P.DELCANT-S.RAYNAL-G.DEYDIER-G.PARMENTIER-PM.CHAZOT-F.DENAT-R.BARTHES-S.DEMIRIS-S.EGLEME-C.FAVIER-L.GELY-M.LEVAUX-P.MOULLIN-TRAFFORT)

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Yvon BOURREL :

Avant de céder la parole au rapporteur, à Laurent, je tiens à ce propos introductif pour la présentation du budget primitif 2026, un budget qui s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint et incertain. Contraint par rapport à de nouvelles mesures de loi de finance 2026, celles que nous avons abordées au ROB au mois de décembre dernier, je vous en rappelle les principaux thèmes : suppression de la DGF sous l'effet de la baisse de la population, - 177 000 euros, suppression du fonds commun TVA, -114, augmentation de 3 points de la CNRACRL, 230 000, baisse de la fiscalité sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec la mise à jour GMBI, -200 000, ça fait 721 000. Ensuite, on a le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, le fameux DILICO, à 500 000 euros, ce qui fait une note de 1 331 000 euros de perte de recettes ou de besoins de financement. Un budget incertain tant que la loi de finance pour 2026 n'est pas définitivement promulguée par le Conseil d'État, puisque vous savez tous que sur proposition du Sénat à la commission mixte, la contribution du DILICO pourrait ou devrait être supprimée. On parle quand même de 620 000 euros, on ne parle pas de rien. Dans ce cadre, ce budget est un budget responsable à plusieurs titres, responsable en matière d'équilibre financier, de maîtrise des dépenses publiques et d'optimisation des recettes. Il répond à l'exigence de sincérité et de prudence et garantit ainsi la continuité du service public local. Un budget qui permettra aux services municipaux de poursuivre leurs actions au service des administrés, je parle de l'entretien des écoles, des bâtiments communaux, de la voirie, de la tranquillité publique, de la propreté des espaces publics et de l'accueil des élus dans les bonnes conditions, également du versement des subventions au fonctionnement des associations, puisque je vois qu'il y a des présidents qui sont attentifs à ces versements. Ce budget, je précise qu'il est équilibré sans augmentation des taux d'imposition. Il est le fruit de choix fondamentaux, dont le moindre n'est pas celui de la participation des usagers au financement de certaines politiques publiques, qui ne doivent pas être systématiquement et entièrement financées par les seuls contribuables. En maîtrisant ces dépenses et sans activer le levier fiscal, la collectivité préserve ses taux d'épargne et sa santé financière. Aucun nouvel emprunt n'est inscrit pour 2026 dans ce budget. C'est ainsi qu'au terme d'un mandat au cours duquel nous avons investi 54 millions d'euros, nous avons une dette qui est restée à 11 millions d'euros, équivalente à celle de 2020, synonyme d'une capacité de remboursement de la dette entre quatre et cinq ans, en fonction du DILICO ou pas, le seuil critique se situant à partir de 10 ans. En conclusion, le budget que je vais vous inviter à voter est sincère, transparent et sain, et il permettra à la nouvelle municipalité de faire ses propres choix. Voilà la philosophie de ce budget. J'invite notre grand argentier, Laurent, à vous exposer les grands principes avant de solliciter votre adhésion.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Merci, Monsieur le Maire. Vous venez de rappeler le contexte. Concernant ce contexte, un point pour rappeler ce que vous savez tous, ce budget est réalisé selon la norme réglementaire comptable M57 qui propose le plus haut niveau de transparence conventionnelle. Ces budgets, comme le compte financier, sont vérifiés par la préfecture, la DGFIP, la Chambre régionale des comptes, et sur la mandature, ils ont toujours été validés sans réserve. Le contexte reste national, puisqu'il y a une tentative de combler les déficits budgétaires d'État, notamment en faisant concourir les collectivités qui le peuvent. Cette action s'intensifie depuis un an. Les prévisions de prélèvement, soit par une diminution des subventions d'État ou une augmentation de dépenses,

s'élèvent, selon nos prévisions, à 1,3 million d'euros pour l'année 2026. Le budget principal, le budget primitif s'élève à 44 518 000 répartis en fonctionnement à hauteur de 34 209 000 et d'investissement à 10 309 000. Ce budget est équilibré, sincère et transparent. Il est marqué par quatre points. Aucune hausse d'impôt, ce qui fait que nous sommes devenus, sur la mandature, l'une des communes du territoire où la pression fiscale est parmi les plus faibles. L'équilibre est obtenu par l'optimisation des dépenses, des recettes et par la qualité d'organisation afin de prévenir le célèbre effet ciseaux. Des choix assumés, certaines actions sont revues et reportées, tout ça en assurant une continuité active des services municipaux avec une qualité de service public sans défaut et une garantie de subvention aux associations. Ce budget sain et de qualité permettra à la future équipe municipale de définir sereinement ses priorités d'investissement et d'ajuster, si nécessaire, les prévisions en cours d'exercice pour répondre au mieux aux besoins du territoire par le biais de décisions modificatives.

Section de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement sont prévues en 2026 à hauteur de 32 103 269 euros. On est sur une stabilité globale des recettes. Dans le détail, les dotations et participations diminuent principalement en raison de la DGF qu'on a évaluée à zéro. Les autres produits de gestion courante diminuent également à 9,4 %. Dans le détail, on a -0,8 % par rapport au budget prévisionnel 2025 dans un contexte de faible dynamisme des recettes. Si je rentre dans le détail des principales baisses de ces recettes, on a la DGF, la passant à zéro, ça fait -177 000 euros, la fiscalité locale, -200 000 euros, compte tenu de la politique que nous avons exposée, et la fin de la FCTVA en fonctionnement, -114 000 euros. À noter des droits de mutation en légère hausse qui s'établissent à 1,1 million d'euros, ce qui démontre une reprise frémillante ou un frémissement de reprise du marché de l'immobilier, et on a l'intégration du résultat que vous avez voté tout à l'heure autour de 1 700 000 euros. La fiscalité locale que nous voterons tout à l'heure ne bouge pas. D'ailleurs, les taux, ça fait neuf ans qu'ils ne bougent pas. En tout cas, sur la mandature, ils n'ont absolument pas bougé. Ils ne bougent pas parce que c'est une politique, vous l'a rappelé Monsieur le Maire, qui est de privilégier un financement des usagers de services qui ne sont pas universaux. Il nous semble que c'est plus juste que de faire payer l'ensemble des contribuables pour des services, justement, qui ne sont pas universaux. Quand on analyse les 37 communes du territoire comparables à Mauguio-Carnon, nous sommes passés au fil du temps en n'augmentant pas, pendant que les autres communes augmentaient leurs taux, dans le fameux quartier 1, c'est-à-dire les 20 % des communes où la pression fiscale est la plus faible. On dit modérée. Si on rapporte en euros, par rapport à la moyenne de pression fiscale dans ces communes, ça fait 250 euros par an d'économies pour le contribuable Melgorien. 500 euros, si on se compare avec les communes qui ont du territoire qui ont les taux les plus élevés. Sur une mandature, si on fait 1 500 euros net d'économies, je vous passe à combien ça correspond en salaire brut, ça fait 2 500 euros brut. C'est comme si un 13e mois avait été rendu pour le pouvoir d'achat local dans l'économie locale commerce et la vie associative.

Section de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 29 983 000 euros. Par symétrie, on est sur une légère baisse, on pourrait dire une quasi-stabilité. Malgré les contraintes, les dépenses ont été maîtrisées. L'objectif est de maintenir la qualité du service public en optimisant au mieux les dépenses, notamment les charges à caractère général. Si on rentre dans le détail des lignes, les charges à caractère général ont diminué de -8,1 % là. On est sur l'optimisation, faire aussi bien ou mieux avec moins, en concertation avec les agents bien entendu. L'atténuation de produit, c'est le DILICO, ça augmente de 46 %. Les charges de gestion courante, où on retrouve principalement les subventions aux associations, augmentent légèrement. Bonne nouvelle, en raison de la maîtrise de la dette que vous a rappelée Monsieur le Maire, les intérêts de la dette diminuent de -11,2 %. Si on regarde les charges à caractère général, je vous cite quelques exemples pour illustrer, ça vient de renégociation des marchés publics, la rationalisation des consommations, la sobriété énergétique, la mutualisation des achats, la rationalisation de certaines manifestations. Les charges de personnel diminuent très légèrement, malgré l'augmentation de 230 000 euros des cotisations retraite. Ceci est dû à un management socialement responsable des ressources humaines, la maîtrise des heures supplémentaires le bon management, des emplois saisonniers, le tout avec une politique RH qui reste très attractive. Les charges de gestion courante augmentent très légèrement. On retrouve les subventions aux associations, le CCAS. Voilà si je devais résumer cette section de fonctionnement.

Section d'investissement. Les recettes réelles d'investissement 2026 s'établissent à 5 978 000 euros, -51 %, on arrive en fin de mandature. La raison est que la ligne emprunt, il n'y en a plus et il n'a pas été levé d'emprunt en 2026. Le budget de cette section d'investissement est concentré sur la finalisation des projets existants et laissera libre, les ratios le permettent, de définir ces nouvelles priorités d'investissement. Les dépenses d'investissement sont symétriques. Total des dépenses réelles d'investissement, 9 656 525, dont 2,5 millions de reports. On est sur la finalisation des projets en cours plus le maintien des investissements nécessaires au fonctionnement des services. Si on regarde ces investissements nécessaires et cette finalisation des projets en cours, ils sont d'abord centrés sur l'amélioration du cadre de vie et la sécurité. Si on prend par

exemple la requalification de la station balnéaire de Carnon, 840 000 euros, l'entretien des voiries et chemins communaux, 568 000 euros, la modernisation de l'éclairage public et des réseaux électriques, 100 000 euros, la création d'un barreau d'études de liaison de maîtrise d'ouvrage sur la CD34, 120 000 euros, la sécurité, les bornes les vidéos et les réseaux, 305 000 euros. La transition écologique à laquelle nous sommes, durant toute cette mandature, extrêmement sensibles, la renaturation, la désimperméabilisation du groupe scolaire Monnet, reste 10 000 euros sur 2026. L'installation de panneaux photovoltaïques, 100 000 euros, gymnase Beugnot et boulodrome plaine des sports et l'entretien création d'espaces verts, 50 000 euros. L'entretien et le développement des équipements contribuant au bien vivre ensemble, réaménagement du boulodrome lyonnais, réaménagement de la place de la Paix en ACP, 579 000 euros, le remplacement du sol sportif du gymnase Beugnot, 130 000 euros, la loge de la plaine des sports, 80 000 euros, la requalification de l'espace buvette des Arcs de Mauguio, 10 000 euros. D'autres investissements sur 2026, l'entretien et la rénovation du patrimoine communal scolaire, administratif, l'amélioration d'accessibilité, le renforcement des services de proximité, sanitaire public, véhicules, matériel technique et bac à passagers, modernisation des outils numériques acquisition de logiciels informatiques et la stratégie foncière, l'acquisition pour constituer de la réserve foncière stratégique communale. Quand on regarde ces investissements, si on prend 100 euros de dépenses publiques sur Mauguio-Carnon, 23,1 euros sont consacrés à l'amélioration du cadre de vie et urbain, 19,4 euros à la sécurité, 17,4 à l'éducation, à la culture, aux traditions et au patrimoine, 16,4 au sport, à la jeunesse, solidarité et soutien aux associations, 14,3 à l'aménagement au développement durable, l'accessibilité PMR, attractivité du territoire et tourisme, 9,4 euros à la citoyenneté, santé et accès aux services publics. Malgré un PPI sur la mandature de 54 millions d'euros qui ont été investis, pour les Melgoriens et les Carnonnais, nous avons une dette, au 31 décembre 2026, prévue aux alentours de 11 millions. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, si vous regardez la situation au 31 décembre 2020, nous étions aussi à 11 millions. Il n'y a rien de magique, c'est le résultat d'une politique, d'une qualité de gestion, ça en fait aussi partie, en l'occurrence sur la maîtrise de la dette pour laisser une situation toujours la plus saine possible et surtout une capacité permanente à investir. Du coup, là encore, rien de magique, les ratios sont très bons. On les a mis avec le DILICO et sans DILICO puisque la décision de ne pas mettre en place le DILICO est entre les mains du Conseil d'État. Il est fort probable, tant que le Conseil d'État n'a pas validé, que le DILICO ne s'appliquera pas, mais tant que l'on n'a pas la décision, par prudence, nous sommes obligés de le conserver dans nos comptes. Avec le DILICO, un ratio d'épargne brut à 6,6 % en 2026, et sans le DILICO, à 8,5 %. Vous connaissez les ratios financiers, on est sur de bons niveaux, restons humbles. Si on regarde la capacité de désendettement, avec le DILICO, nous sommes à 5,2 années, et sans le DILICO, on est à 4 années. Les seuils critiques sur des communes comme la nôtre, c'est à partir de 10, 12. On est à 100 % du seuil critique et pas d'emprunt en 2026. On est là aussi sur des ratios solides et vertueuses.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, Laurent. On va prendre les questions. Vous nous les dites au fur et à mesure. On va prendre les questions. Vous ferez l'intervention après. Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Ce sont surtout des questions. Je voudrais d'abord vous remercier pour les 30 ans que vous avez passés autour de cette table et je vous en félicite. Je voulais juste faire une petite remarque avant de poser des questions. C'est vrai que le budget est un petit peu plus optimiste que lors du ROB. La marge nette a un tout petit peu augmenté, mais quand on regarde le ratio, Laurent, en 2020, il était autour de 13 %, aujourd'hui, il est entre 6 et 7 %. On peut dire que la marge d'investissement s'est beaucoup réduite pour les années qui arrivent. C'était juste une petite remarque. J'ai quelques questions. D'abord sur la dette parce que vous dites qu'il n'y a pas de nouvelles de nouvel emprunt pour 2026, mais il y en a un sur le port. Ça veut dire que la dette du port ne rentre pas dans la dette de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

Si vous voulez bien, on va distinguer le budget général du budget du port. Le budget du port n'a pas été présenté. Dans un deuxième temps, on le voit. Il y a la dette du port et la dette de la commune, ce ne sont pas les mêmes. Le budget du port est un budget annexe.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Sur le CCAS, j'ai vu qu'il y avait un solde apparemment de 114 000 euros qu'on ne reversera pas au CCAS en 2026. Ça veut dire qu'ils n'ont pas dépensé tout l'argent qu'ils avaient. Je voulais savoir pour quelles raisons, s'ils n'avaient pas eu assez de dossiers ou s'ils n'ont pas assez aidé les gens. J'ai vu qu'il y avait la suppression du wingfoil à Carnon j'aimerais savoir pour quelle raison. Sur le boulodrome lyonnais, 750 000 euros, on l'avait déjà

dit au ROB, je trouve que c'est très cher. Mais surtout, ce qui m'a étonné, c'est que vous décrivez un projet en cohérence avec son environnement patrimonial. Je n'ai pas trouvé que de mettre des containers, c'était très patrimonial, surtout sur la circulade de Mauguio, c'est un choix. Sur les recettes de stationnement, je ne sais pas si vous le savez, mais vous le savez bien sûr, il y a eu un jugement qui dit que le tarif différencié entre les Melgoriens et les Carnonnais n'est pas légal. Est-ce que vous en avez tenu compte dans le budget 2026 qui, forcément, pour les recettes, ne sera pas le même ? Est-ce que vous avez fait une évaluation de l'incidence de cette loi ? Ce n'est pas une condamnation, mais c'est un jugement. Pour les panneaux solaires, vous avez dit 100 000 euros d'investissement pour les panneaux solaires. Je trouve ça très bien. Je voudrais savoir si une évaluation a été faite de l'incidence sur le budget de fonctionnement, les recettes ou les économies. J'aurais besoin d'une explication page 224 du budget détaillé, la liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier. Je vois le Tiky Beach, le Plage Palace, 180 000 euros, d'autres plages privées. Je voudrais savoir ce que c'est, est-ce qu'on a des investissements dans ces entreprises. Je n'ai pas trop compris, si vous pouvez m'éclairer sur ce, sur ce sujet. J'ai vu, dans les dépenses 2026, fin 2025-2026, 400 000 euros d'achat de véhicules. Je voulais savoir si c'étaient des véhicules industriels, des véhicules de fonction. Il y a un véhicule à 45 000 euros. Est-ce que dedans, il y a le bac de Carnon ? Je voulais avoir quelques détails sur ces 400 000 euros de nouveaux véhicules. Voilà pour les questions.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Je prends d'autres questions. Elles peuvent être communes. Il n'y en a pas. Monsieur PARMENTIER, vous faites votre intervention et nous répondrons ensuite aux questions.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Merci, Monsieur le Maire, d'abord, vous dites que c'est un budget responsable, mais c'est un peu un non-budget puisque vous dites qu'on laisse toute latitude à la prochaine majorité de construire le budget avec les choix que la nouvelle majorité décidera, et en même temps, vous dites que c'est un budget responsable, sans emprunt. Il faut choisir soit c'est un budget que vous imposez à la future majorité, et à ce compte-là, il ne faut pas dire que vous laissez la latitude. Soit c'est un non-budget et pour le coup, ça ne valait pas vraiment le coup de le voter aujourd'hui. On aurait pu laisser la nouvelle majorité le faire puisqu'en France, il n'y a pas de shutdown, il y aurait pu avoir une continuité du service public et des subventions versées aux associations. Au-delà des chiffres et au-delà de l'équilibre budgétaire qui pour moi, Monsieur CAPPELLETTI Laurent, c'est le b.a.-ba de ne pas mettre une commune en difficulté financière, le b.a.-ba de ne pas dépenser plus d'argent que ce qu'on a. La vraie question est simple : que fait-on de cet argent ? Puisqu'un budget, ce n'est pas seulement un document comptable, c'est un choix politique et c'est une vision. Or, sur le terrain, ce que me disent les habitants est assez différent des colonnes de chiffres que nous examinons ce soir. On me parle des rues sales, d'un manque d'entretien, des pieds d'arbres laissés en friches, de voiries dégradées, d'immeubles qui poussent à côté de leurs maisons. Bref, on me dit que le cadre de vie de tout un chacun se détériore. Je prends un exemple un peu révélateur, la Font de Mauguio. Je ne m'y rends pas uniquement pour couper des rubans. J'y vais régulièrement, j'échange avec les habitants qui ont souvent payé leur logement là-bas au prix fort puisque la promesse d'avoir des logements accessibles n'a pas été répondeue. Qu'est-ce que constatent ces habitants ? C'est que leur quartier, qui est pourtant neuf, est déjà dégradé et sale. J'ai des dizaines de photos que je peux vous donner, Monsieur le Maire, si vous le souhaitez. C'est un quartier où quelque chose me choque aussi, les eaux pluviales chargées d'hydrocarbures et de la pollution du bitume se déversent dans les aires de jeux pour les enfants. Je trouve ça révélateur de ce qu'il ne faut pas faire. Ce n'est pas la qualité de vie que je souhaite pour les habitants. Les Carnonnais me parlent plutôt de leur colère. Je pense que vous l'avez entendu, Monsieur le Maire aussi, cette colère. C'est le sentiment de ne pas en avoir pour leur argent, d'être le parent pauvre de Mauguio. Pour moi, ce sentiment n'est pas infondé puisque ça fait six ans que je dénonce seul cette injustice au sein de ce conseil municipal vis-à-vis du budget entre Mauguio et Carnon. Oui, un budget peut être équilibré, mais s'il ne répond pas aux attentes concrètes des habitants, s'il ne restaure pas la qualité de vie, s'il ne corrige pas les injustices territoriales, il passe à côté de l'essentiel. Ce qui compte, ce ne sont pas seulement les chiffres, ce qui compte, c'est ce que les habitants voient, vivent et ressentent au quotidien. Demain, élu maire de Mauguio-Carnon, chaque euro d'argent public sera dépensé au service des habitants, pour la sécurité, la propreté, des mobilités fluides et cohérentes, une ville vivante et dynamique. Je rétablirai cette justice budgétaire entre Mauguio et Carnon afin de faire rayonner la station balnéaire toute l'année et de retisser les liens entre le village et la station balnéaire. Le budget que je défendrai ne se fera ni contre les habitants, ni dans la positité comptable, mais dans la transparence, la justice et le bon sens. C'est le nouveau souffle dont notre commune a besoin. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur Yvon BOURREL :

On vous a écouté, Monsieur PARMENTIER. J'ai bien écouté le conseiller municipal. Ensuite, j'ai bien apprécié le côté putatif d'un devenir que vous désirez embrasser.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Il est vrai que Laurent était beaucoup plus enthousiaste à présenter le ROB quand il était candidat déclaré que le budget quand il est moins.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je vous demanderai de vous en tenir, je ne dirai pas de ne pas pratiquer le mélange des genres, mais vous avez très bien compris ce que je veux dire. Nous sommes dans une présentation budgétaire. Monsieur CHAZOT, puis on vous fera les réponses.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Monsieur le Maire, vous l'avez dit, la situation est contrainte. Autour de cette table, personne n'est magicien, même si nous avons quelques artistes. Je vous ferai grâce de nos désaccords. Nous avons largement eu le temps de les évoquer durant ces six ans, je n'en ferai pas à état, pas plus que ce conseil, le dernier qui est le vôtre, n'est celui de faire de la propagande électorale sur la campagne qui s'annonce. En revanche, ce qui est important, c'est d'affirmer ses positions de rigueur et de réalité, comme j'ai tenté de le faire durant ces six ans. Vous l'aurez compris, sans surprise, le vote sera défavorable, non pour sanctionner une absence de sincérité de ce budget, mais par manque d'arbitrage réel et de vision politique qui nous ont opposés durant ce mandat. Je conclurai en expliquant ce vote défavorable, mais pour autant saluer les débats que nous avons pu y avoir.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Monsieur DEYDIER, vous désirez intervenir ?

Monsieur Gérard DEYDIER :

Vous avez comparé les budgets de notre commune avec d'autres budgets d'autres communes. Ma foi, c'est un peu tiré par les cheveux parce que votre organisation ne se retrouve pas dans les autres communes. Vous externalisez vers la SPL pas mal de petites choses, alors que les autres communes ne le font pas. Cette comparaison n'est pas forcément judicieuse à mon sens.

Madame Caroline FAVIER :

Je reviendrais sur les chiffres et le budget en lui-même pour expliquer notre vote contre ce budget 2026 pour deux raisons. La première, il y a une très grosse différence de la qualité des ratios financiers entre le ROB et ce budget 2026. La seconde, parce que c'est un budget d'année d'élection, donc il n'y a pas d'ambition pour des projets communautaires. Comme vous l'avez très bien dit, la prochaine équipe aura à refonder le budget et le mettre au service de sa politique publique. Voilà pourquoi nous voterons contre ce budget.

Monsieur Yvon BOURREL :

Madame MOULLIN-TRAFFORT.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire ma collègue Caroline FAVIER. Comme elle n'a pas osé le dire, je vais le dire. Ce soir, nous avons, Laurent, lors de ton intervention, la fameuse expression « qualité de gestion ». C'est bien de reconnaître indirectement la solidité de la gestion précédente et le formidable travail de Caroline FAVIER. Quand on reprend une collectivité qui a pu se désendetter à trois ans et demi sans hausse d'impôt depuis 10 ans, on ne démontre pas forcément compétence, mais on bénéficie surtout d'un héritage. Je tenais à le souligner, tout simplement.

Monsieur Yvon BOURREL :

Laurent.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Je vais faire en sens inverse. Je finirai par Daniel, si tu es d'accord, Daniel. Caroline et Patty, je ne comprends pas pourquoi ne pas voter oui, alors ?

Madame Caroline FAVIER :

Le budget 2026, excuse-moi, je n'y ai pas participé du tout.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Patty vient de dire que c'était un héritage.

Madame Caroline FAVIER :

Oui, les années précédentes. Je ne vais pas commenter sur ce qui a été dit sur puisque ce n'est pas du tout ma façon de faire. On vote contre le budget 2026 tout simplement parce qu'il n'a pas de projet.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Patty dit que c'est un héritage, il aurait donc fallu voter oui. Je me rappelle la commission que nous avons eue, la commission finance, on peut y faire part. Il y a quand même une grosse différence, maintenant, vous êtes pour les augmentations d'impôts.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

Je dis juste qu'il faut 10 ans pour bâtir une crédibilité financière et qu'il faut simplement quelques mois pour tenter de s'en attribuer le mérite. C'est ça que je dis.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Aujourd'hui, nous avons des divergences. Deuxièmement, si c'est un héritage, il aurait fallu voter oui. Monsieur CHAZOT, tu as fait une introduction, je te rejoins. Dans un conseil municipal, on n'est pas là pour faire une campagne électorale, tu as eu raison de le rappeler. Je regrette, puisque je connais aussi les options libérales que tu peux avoir, de ne pas souligner que ne pas augmenter les impôts, qui entraîne 250 euros d'économie par an pour le contribuable, soit 1 500 euros sur une mandature, je regrette que tu ne l'aies pas souligné positivement. Sur le reste, tu gardes tes positions, il n'y a pas de plus de commentaires à faire. Monsieur DEYDIER, en effet, comparaison n'est pas raison, c'est sûr. Il y a un moment donné, les gens, quand ils viennent s'installer quelque part, ils regardent la taxe financière qu'ils vont payer, les impôts locaux qu'ils vont payer. C'est simplement ce que j'ai traduit. J'ai fait comme tous les concitoyens qui regardent combien ils vont payer à Mauguio versus à la Grande Motte, Pérols, Candillargues, etc. Tu as raison, le taux d'imposition dépend d'une politique, d'une gestion, d'une qualité de gestion d'une organisation. Et de ce point de vue, les organisations sont différentes. Gilles, que dire ? Tu restes fidèle à ce que tu as dit la dernière fois, la gestion, ça ne t'intéresse pas. Du coup, tu fais campagne.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Je constate que parler de l'avenir de la commune, apparemment, n'est pas un sujet qu'on doit parler au conseil municipal. Je suis impressionné qu'on me reproche de parler de l'avenir de notre commune au conseil municipal. C'est incroyable.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Le budget, la gestion et les chiffres, ça ne t'intéresse pas, tu viens de le redémontrer. Il n'y a pas grand-chose à dire.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Tu le sais que ce n'est pas vrai en plus. Tu le sais que ce n'est pas vrai.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

En tout cas, tu ne viens pas de démontrer le contraire. Daniel, sur le CCAS, ça résulte d'une accumulation d'excédents année après année, qu'on a décidés, par transparence, de régulariser cette année. Ce n'est pas à tout d'un coup sur l'année qui vient de s'écouler. Le wingfoil fait partie des de ces décisions de gestion que nous avons prises. Certains événements qui ne marchaient pas, et comme ils ne marchaient pas, personne ne s'est rendu compte qu'on les avait supprimés, je ne vais pas citer d'exemples, pour faire des économies. Le wingfoil est un événement tout à fait remarquable, intéressant, dont le coût est très important, donc on a décidé de le faire un an sur deux. On ne l'aura pas l'an prochain, on l'aura dans deux ans.

Monsieur Daniel BOURGUET :

C'est quand même un événement qui marche. Tu sais qu'on a un champion de France, même d'Europe, qui s'est installé à Carnon. Je le dis en passant.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Oui, mais la rigueur de gestion impose des choix. Carnon a investi 10 millions d'euros sur la mandature. On n'a jamais vu ça dans toute l'histoire de Mauguio. Sur les choix, tu l'as dit, il y a des choix. Je trouve ça tout à fait

sain qu'on discute des choix qui sont faits, chacun ses positions. Sur le stationnement, compte tenu de la décision qui a été prise, compte tenu de ce qu'on peut estimer comme étant les recettes de Carnon, on a décidé de rester légèrement en dessous de 2 500 000 euros en prévision. L'impact pour nous, d'après les estimations, le passé, etc., devrait être iso. On a remis à peu près le même montant, un petit peu moins néanmoins.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Est-ce que l'application a été mise à jour ? Est-ce que les gens de Mauguio peuvent acheter le forfait à 20 euros ou pas ?

Monsieur Yvon BOURREL :

Le jugement a été prononcé sur une partie de l'exercice 2023, délibération qui a été attaquée, nous sommes en appel avec le tribunal, qui a été remplacée par une décision où nous avons corrigé, souvenez-vous, la participation des résidents secondaires de 100 euros à 50 euros. Cette décision est toujours en place et n'est pas attaquée. ON est sur un effet rétroactif que nous avons déjà corrigé. La machine judiciaire ou la machine pénale, la machine administrative au TA est une machine qui a du retard par rapport aux modifications que nous avons apportées, fidèle aux engagements que j'avais pris de dire, on expérimente une formule qu'on a révisée à trois reprises. Elle plaît ou ne plaît pas, c'est un autre sujet. En tout cas, aujourd'hui, nous sommes dans la légalité d'une application tarifaire qui a changé par rapport au recours introduit et qui a rendu le jugement pour 2023, pour une partie de l'année.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Et le tarif pour les Melgoriens.

Monsieur Yvon BOURREL :

Le tarif pour les Melgoriens, le changement que nous avons opéré s'est substitué à l'ancien, il n'a pas changé, il n'avait pas été attaqué. C'est celui des résidences secondaires à Carnon. La nouvelle municipalité décidera ce qu'elle veut.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Sur les investissements des panneaux photovoltaïques ou des investissements de modernisation, les économies sur les panneaux solaires, d'après les estimations, ça permet d'économiser à peu près 20 % du coût complet de l'installation. Si tu investis 100 000, 20 000. C'est appréciable, tout à fait. Ce dont tu parlais concernant les plages, ce sont des redevances versées.

Monsieur Yvon BOURREL :

Il n'y a aucun capital. C'est une délégation de services publics. C'est une amodiation. Ce sont les sous-traités de concession de la mise à disposition de domaine public de l'État vers les communes qui appellent une mise en concurrence en commission d'appel d'offres, avec une attribution d'une autorisation d'exploitation qui suscite, qui génère la réversion d'une contribution à la commune. La commune n'a aucune part. Ce n'est pas du public privé. C'est une exploitation purement commerciale.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Sur les véhicules, il s'agit essentiellement de renouvellement de véhicules qui arrivent en fin de vie et dans certains cas, ne pas les renouveler. On a épluché ça cette année dans le détail. Ça commencerait à faire couvrir les risques à ceux qui les utilisent. On a notamment un renouvellement de véhicules de police pour 45 000 euros. Les 406 000 euros, c'est du renouvellement de flotte de véhicules des services municipaux, dont la police municipale.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Il est acheté le Bac ? ou pas.

Monsieur Yvon BOURREL :

Non, il est en procédure de consultation.

Madame Rachel BARTHES :

Pardon de revenir sur une chose. Merci, Monsieur BOURGUET, d'être intervenu sur le Carnon Wingfoil. Je suis très déçu, Laurent CAPPELLETTI, de ne pas t'avoir vu à des initiations du wingfoil parce que tu aurais pu mesurer à la fois cet événement exceptionnel qu'a eu la ville de Mauguio-Carnon. Et un événement qui n'est pas récurrent est un événement qui meurt pour une commune et pour le rayonnement d'une commune. C'est un

rayonnement au niveau national, européen, international. Au plus loin, à savoir en Amérique latine, à Hawaï, je dirais même de toutes parts du globe terrestre, on a entendu parler de Carnon. Nous avons des pépinières de champions au niveau de Carnon, au niveau de l'école de voile. Nous avons un centre d'entraînement régional qui fabrique ces champions, notamment sur le wingfoil. Je trouve vraiment dommageable d'arrêter cet événement qui fait rayonner notre ville de Mauguio-Carnon, je répète, au niveau national, européen et international. S'il y a des coupes budgétaires à faire, c'est un choix de votre part, mais je trouve ça vraiment dommageable.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Chère Rachel, tu le sais très bien, cette décision a été prise en concertation avec les professionnels qui, eux-mêmes, ont trouvé qu'une fois tous les deux ans, c'était beaucoup mieux à plein d'égards. Je t'invite à revenir vers eux et à débriefer avec eux.

Madame Rachel BARTHES :

Je n'ai pas les mêmes retours, Laurent.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Tu n'es pas aux responsabilités, chère Rachel.

Madame Rachel BARTHES :

Mais je suis sur le terrain au niveau du sport. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je précise que la ville de Mauguio-Carnon est la seule ville du littoral qui a une école de voile et que nous donnons les moyens à l'école. C'est vrai que, quelque part, le budget du wingfoil est passé de 30 000 à plus du double, qu'il est difficile de suivre et le choix a été fait de le faire tous les deux ans. L'activité du club et le soutien à l'activité nautique ne se démentent pas. Les subventions sont identiques et même renouvelées. On termine. On y reviendra lors du budget du port qui va être exposé. Je vous propose, Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'adopter le budget primitif 2026 avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 de la ville de Mauguio-Carnon, présenté par chapitre opération, par un vote global unique sans vote formel sur chacun des chapitres opération, après avis de l'assemblée délibérante. D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et 7,5 % des dépenses réelles de la fonction d'investissement. D'adopter le plan pluriannuel d'investissement présenté et d'adopter les subventions de fonctionnement à verser aux associations telles que détaillées dans l'état annexé au budget primitif 2026. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le point est adopté par 17 voix contre 16.

La délibération est adoptée à la MAJORITE : 17 voix pour, 16 contre (S.GRES-BLAZIN-D.BOURGUET-M.PELLETTIER-P.DELCANT-S.RAYNAL-G.DEYDIER-G.PARMENTIER-PM.CHAZOT-F.DENAT-R.BARTHES-S.DEMIRIS-S.EGLEME-C.FAVIER-L.GELY-M.LEVAUX-P.MOULLIN-TRAFFORT) et 0 abstention

3. REPRISE VOTE DES TAUX 2026

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Vote des taux 2026, Laurent, tu continues, s'il te plaît.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Il convient de voter les taux d'imposition 2026 sur le tableau ci-dessous : 25 égale 26. La taxe d'habitation sur résidence secondaire reste à 14,68 %, le foncier bâti reste à 39,05 %, le foncier non bâti reste à 90,26 %. Il est proposé, aux membres du conseil municipal, d'approuver les taux d'imposition 2026.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Vous parliez de gain pour les habitants du fait que vous n'augmentiez pas vos taux.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

250 euros par an, je vous le rappelle.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Sauf que quand il y a eu un changement de code postal à Carnon, l'assurance voiture a augmenté du jour au lendemain de 50 euros, l'assurance des appartements que j'avais a augmenté de 50 euros. Bien sûr que les taux du foncier et d'habitation ne bougent pas, mais vous ne pouvez pas dire que votre action a un résultat positif dans le porte-monnaie des habitants.

Monsieur Laurent PRADEILLE

Je viens habiter à Carnon de temps en temps et habiter à Mauguio de temps en temps. Il y a 20 ans, quand je suis allé à Carnon, le taux des assurances était déjà différencié entre Carnon et Mauguio. Ça n'a rien à voir avec le changement de numéro postal. Monsieur DEYDIER, je vous dis que non. Vous apportez un témoignage, je vous apporte un témoignage inverse. L'affaire est arrivée il y a 20 ans. Témoignage pour témoignage.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Les assurances se basent sur les problèmes qu'il y a eu dans les parties des communes. Ces assurances et ces problèmes sont référencés par code postal, ils ne sont pas référencés par communes. Si en basculant, on a une augmentation, c'est que la bascule n'est pas.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Gérard, il n'empêche que Carnonnais comme Melgoriens sont parmi les contribuables les moins imposés du territoire.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote. Monsieur PARMENTIER. vous désirez intervenir.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Parler de gains sur une non-augmentation des taux, comme si augmenter les taux était quelque chose d'inéluctable, ça me dérange. C'est une manière de présenter qui n'est pas correcte et pas honnête. En plus, pour les Carnonnais, ils ont eu une certaine augmentation de la contribution avec le stationnement payant.

Monsieur Yvon BOURREL :

Mais vous ne rigolez pas, Monsieur PARMENTIER. Excusez-moi, continuez ça, ça marche bien. On passe au vote des taux. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Point suivant, Monsieur CAPPELLETTI.

La délibération est adoptée à la MAJORITE : 32 voix pour, 1 contre (G.DEYDIER) et 0 abstention

4. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS N° AP2019-SDC SCHEMA DIRECTEUR DE CARNON

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Le projet d'aménagement du schéma directeur de Carnon est une opération à caractère pluriannuel. Une démarche d'élaboration d'un schéma directeur de développement et d'aménagement durable a été engagée par délibération du conseil municipal le 9 avril 2018. Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1985 relative la maîtrise d'ouvrage publique, par délibération du conseil municipal, une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à la SPL L'Or Aménagement qui, en tant que mandataire, a le soin de faire réaliser ces ouvrages au nom et pour le compte de la commune dans les limites des attributions consenties et dans le respect des éléments fondamentaux suivants : programme et enveloppe financière. L'estimation du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réalisation de l'opération est de 9 132 296 euros. L'estimation du montant de la rémunération du montant d'études et travaux est de 466 576 euros. Le montant de l'autorisation de programme identique à celui voté en octobre 2025, mais dans ce genre d'opération d'autorisation de programme et de crédit de paiement, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement de l'AP SDC comme suit, vous avez le tableau. On reste bien sur le crédit de paiement initial, puis ce

sont les différentes années qui sont ajustées. Il est proposé, aux membres du conseil municipal, de modifier l'autorisation de programme et de crédit de paiement, son numéro exact AP 2019-SDC, telle que présentée ci-dessus.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Je souhaiterais avoir des éclaircissements, je ne comprends pas bien. Quand je vous parlais de vision et de projet, tout à l'heure, on a dit il y a un bac qui va être financé. En 2019, il y avait eu une étude sur la passerelle. Finalement, quelle est la position et la politique de la ville ? Est-ce qu'elle s'oriente vers un bac comme elle le finance ? Est-ce qu'elle s'oriente vers une passerelle comme elle a fait les études ? Quelle est votre position ? Autre question, des candidats de l'ancienne majorité font des propositions en ce sens. Je voulais savoir si les résultats de cette étude avaient été communiqués. Si oui, est-ce qu'on pourra les avoir pour savoir ce que disait cette fameuse enquête.

Monsieur Yvon BOURREL :

Même si cette passerelle, il y a des études qui a été faite pour une passerelle éventuelle, oui, les documents qui sont communicables seront communiqués. Ils ont été demandés par certains, ils seront communiqués. Dans le meilleur des cas, imaginons que le prochain conseil municipal prenne une décision immédiate, le temps de faire le chantier, les déclarations et ainsi de suite, avant 18 mois, deux ans, vous n'avez pas de passerelle. Entre-temps, il faudra assurer la liaison entre les deux rives. De toute manière, le bac, on en a besoin d'office quelle que soit l'option choisie. Quand vous avez un véhicule de courtoisie prêté par votre garagiste, il faut que vous vous déplaciez. En attendant le véhicule neuf ou le nouveau mode de locomotion, vous avez besoin d'une transition. Dans tous les cas de figure, je ne suis pas candidat, je suis à l'aise, on aura besoin du bac.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Merci de cette clarification.

Monsieur Yvon BOURREL :

Madame MOULLIN.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

Je voulais juste répondre à Monsieur CHAZOT par rapport à la question des études et de l'ancienne majorité qui aurait éventuellement demandé ces études. Si ça doit vous rassurer, Monsieur CHAZOT, nous n'avons rien demandé. Nous concernant, on est capable de penser par nous-mêmes.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Rassurez-vous, j'ai dit les candidats. Aux dernières nouvelles, vous êtes plusieurs à le proposer, mais libre à vous de vous sentir visée ou pas.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT :

Je profite de ma présence ici ce soir pour clarifier les choses nous concernant.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Je constate que vous n'avez pas tenu, dans les investissements prévus, des leçons à tirer des bateaux qui ont brûlé. Il n'y a pas de détection automatique d'incendie, ni de détection de...

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur DEYDIER, comment pouvez-vous dire cela ? Je vous invite à parler à n'importe lequel des membres du club. Nous avons mis en place des sessions de formation prodiguées par Monsieur CAMBON et Monsieur TRABAUD, les présidents des plaisanciers, en accord avec le port, pour justement sensibiliser aux pratiques, par exemple l'usage de batterie au lithium. Il y a un tuto qui est développé depuis déjà plusieurs séances pour mettre en garde contre la dangerosité de certaines unités. Ça ne se fait pas du jour au lendemain non plus, Monsieur. Regardez les comptes rendus du port, Monsieur DEYDIER, je peux vous dire, les yeux dans les yeux, que ça se fait, que c'est déjà en route et que c'est déjà opérationnel.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Vous avez du matériel qui est installé pour détecter ?

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur DEYDIER, La prévention est partout et nulle part. Le matériel, si c'est pour mettre des absorbeurs d'hydrocarbures une fois qu'il y a eu un problème, ce n'est pas ça que vous allez voir. Ce qu'on veut voir, ce sont les attitudes préventives, la sécurisation des circuits électriques, l'utilisation des batteries, c'est le déploiement des mesures qui anticipent et qui font, comme on a un plan commun de sauvegarde ou un plan communal, vous pouvez lever le bec, vous ne verrez rien.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Dans un bâtiment comme ça, je pense que vous avez des dispositifs de prévention.

Monsieur Yvon BOURREL :

Ce sont les usagers de chaque bateau avec des systèmes d'évacuation et des systèmes...

Monsieur Gérard DEYDIER :

Donc, c'est un service qu'on ne ferait pas. Il n'y a pas de détection de présence de feux, etc.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur, chaque bateau a son autonomie. On ne peut pas, en passant avec une machine, dire ce bateau, on peut regarder les conditions.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Il n'y a pas de détection automatique d'incendie. OK.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur BALZAMO.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Je vais vous répondre. Premièrement, samedi dernier, il y a eu une formation sur les incendies sur les bateaux, premier point. Deuxième point, quand on a eu ce malheureux incendie, deux bateaux ont coulé, etc. On s'est mis en relation avec le SDIS pour savoir comment faire pour éviter ce genre d'incendie sur les bateaux. On a pris des mesures. Tout à l'heure, vous le verrez, dans le règlement de police, le règlement d'exploitation du port, on a renforcé les prises parce que les incendies qui sont venus, ce sont des gens qui branchaient leurs prises pour mettre des pains grillant dans les bateaux, pour chauffer. Des fois, ça prend feu. Deuxième chose, comme le disait Monsieur le Maire, dans la nouvelle génération de bateaux, il y a des batteries au lithium. Comme pour les voitures, les batteries au lithium, quand ça crame, ça crame. Ce qu'on a appris et que nous avons appris les pompiers, c'est essayer d'identifier, c'est ce qu'on est en train de faire dans le recensement de tous nos bateaux puisqu'on est en train de changer l'organisation spatiale du port, les bateaux qui ont, pas des petites batteries de téléphone, des grosses batteries au lithium. Ce sont les nouvelles générations de bateaux. Sachez que ces bateaux, Monsieur, quand ils prennent feu, on ne peut pas les éteindre, on ne peut rien faire. Les pompiers les laissent couler. On est en train de voir, dans notre port, où il y a des bateaux de ce type pour, si un jour, il y a malheureusement un incendie, qu'on puisse les mettre au milieu du port et qu'ils coulent. Voilà le travail qu'on est en train de faire. Ne dites pas qu'on ne fait rien. Vous avez l'air de dire ce n'est pas une maison, un bateau. Il n'y a pas des détecteurs.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Ça existe. C'était le premier point. Le deuxième point concerne tout ce qui est ensablement. Là aussi, vous ne faites que du curatif, vous ne faites pas de préventif.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est peut-être votre opinion, ce n'est pas le sujet du jour.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Ce n'est pas dans le budget, les 250 000 euros mis de côté.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

On le verra tout à l'heure dans le budget de Carnon.

Monsieur Yvon BOURREL :

On le verra dans le budget du port. Il faut faire remonter le point 4. Je vous propose de m'autoriser à signer les APCP telles qu'elles sont présentées. Qu'est contre ? Qui s'abstient ? Le point est adopté, merci. Le point 5.

La délibération est adoptée à la MAJORITE : 17 voix pour, 1 contre (G.DEYDIER) et 15 abstentions (S.GRES-BLAZIN-D.BOURGUET-M.PELLETIER-P.DELCANT-S.RAYNAL-G.PARMENTIER-PM.CHAZOT-F.DENAT-R.BARTHES-S.DEMIRIS-S.EGLEME-C.FAVIER-L.GELY-M.LEVAUX-P.MOULLIN-TRAFFORT)

**5. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT N° AP2025-9209
REQUALIFICATION DU BOULODROME LYONNAIS FRION ET DE LA PLACE DE LA PAIX**

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

C'est une autre APCP, 2025-9209, la requalification du boulodrome lyonnais Frion et de la place de la Paix. Le projet de requalification du boulodrome lyonnais Frion et de la place de la paix est une opération à caractère pluriannuel, dans lequel la Ville vise à améliorer la qualité urbaine et environnementale du site en intégrant des aménagements respectueux du cadre naturel urbain, tout en respectant les contraintes patrimoniales et réglementaires - les goûts et les couleurs, comme l'a souligné Daniel - afin de préserver l'identité du lieu. La Ville propose un équipement moderne, fonctionnel et accessible afin de répondre aux besoins des associations. Le montant d'autorisation de programme est identique à celui qui avait été précédemment voté, 750 000 euros, 100 % autofinancé, grâce à notre qualité de gestion, je le rappelle. Il vous est proposé d'approuver l'autorisation de programme. Techniquement, il s'agit de l'AP 2025-9209, et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET :

Comme tu m'as interpellé, Laurent, j'y reviens. Est-ce que tu sais que notre ville est une ville qu'on appelle une ville circulade ? C'est une particularité architecturale. Il y a même une association des villes circulades. C'est quelque chose de très pittoresque. Mettre un bâtiment métallique au milieu de cette circulade, à mon avis, c'est quelque chose de très mauvais goût. Je ne sais pas pourquoi ce choix a été fait, mais c'est de très mauvais goût.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Les goûts et les couleurs, comme je le disais.

Monsieur Yvon BOURREL :

Vous n'avez pas fait l'école de Rudy Ricciotti. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous passons maintenant au budget du port de Carnon.

La délibération est adoptée à la MAJORITE : 19 voix pour, 0 contre et 14 abstentions (S.GRES-BLAZIN-D.BOURGUET-M.PELLETIER-P.DELCANT-S.RAYNAL-G.DEYDIER-F.DENAT-R.BARTHES-S.DEMIRIS-S.EGLEME-C.FAVIER-L.GELY-M.LEVAUX-P.MOULLIN-TRAFFORT)

6. BUDGET DU PORT DE CARNON – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Avant le budget du port de Carnon, la reprise anticipée du résultat 2025, comme nous l'avons fait pour le budget primitif de Mauguio. On peut procéder à la reprise anticipée de ces résultats. D'ailleurs, il faut souligner que c'est un effort de transparence, de faire ce que nous faisons en reprenant de façon anticipée les résultats.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

C'est la loi.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Absolument pas, on pourrait ne pas le faire. La reprise anticipée est justifiée. Oui, c'est un souci. Tu es un meilleur

financier que moi, très bien, la gestion t'intéresse, continue comme ça. Mais oui, Gilles. La reprise anticipée est justifiée par le tableau de calcul du résultat prévisionnel ci-dessous, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025. Sauf que l'on a un excédent global de 295 906 euros et un besoin de financement positif de 117 324 euros. Il vous est demandé d'approuver cette reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 conformément à la fiche de calculs arrêtés par Monsieur le Trésorier, d'affecter par anticipation ces résultats au budget primitif 2026. L'affectation définitive sera validée lors du vote du compte financier unique 2025 en 002, 295 906,93 euros, le résultat reporté, et en 001, 227 234,11 euros, l'excédent de clôture.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Très rapidement. Bientôt, Laurent va se féliciter d'avoir un budget à l'équilibre, alors que c'est la loi. C'est incroyable.

Monsieur Yvon BOURREL :

Pour le budget du port, Fluctuat nec mergitur. On passe au vote. Pour l'affectation de cette reprise anticipée, qui est contre ? Qui s'abstient ? On passe à la présentation du budget du port.

La délibération est adoptée à la MAJORITE : 23 voix pour, 0 contre et 10 abstentions (G.DEYDIER-PM.CHAZOT-F.DENAT-R.BARTHES-S.DEMIRIS-S.EGLEME-C.FAVIER-L.GELY-M.LEVAUX-P.MOULLIN-TRAFFORT)

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2026 – REGIE MUNICIPALE DU PORT DE CARNON

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

La section de fonctionnement, les recettes réelles 2026 sont de 2 673 843,07 euros, en légère diminution. Il n'y aura pas de dépenses de dragage en 2026, donc pas de reprise sur provision pour 2026. Ça s'explique essentiellement pour cette raison. On a néanmoins un autre produit de gestion courante qui a augmenté de 57,7 %, c'est un remboursement des services fiscaux. On constate, sur la ligne commerciale, vous savez que le port de Carnon est un SPIC, société publique à caractère industriel, à la différence de la commune, qui est une collectivité, les ventes de produits fabriqués et prestations sont à peu près au même niveau en 2026 que 2025. C'est pour la section de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement, les recettes réelles 2026, 2 527 500 euros, en diminution par rapport à 2025 de 12,6 %. Sur le port de Carnon, il y a des efforts de qualité, de gestion et de rigueur sur les charges générales. En 2026, absence de travaux de dragage. Quelques exemples sur les économies réalisées, le dragage, la collecte de déchets qui a été confié à notre agglomération. Les dépenses de personnel sont excellemment maîtrisées également grâce à la formation continue, la polyvalence des agents qui font mieux et de façon plus confortable. Des mutualisations des fonctions support avec Mauguio-Carnon. Les charges de personnel, on arrive à bien les contenir, elles baissent légèrement à 2,2 %. En investissement, les recettes réelles d'investissement 2026, 2 626 965 euros, en augmentation de 53,6 % par rapport à l'an dernier. On retrouve les hausses principales. Il y a des subventions d'investissement pour assurer la transition numérique et le programme de modernisation du port. On a des financements État région et FEDER, le fonds européen, l'Europe qui subventionne également, je dis ça pour ceux qui n'aiment pas l'Europe, à hauteur de 1,2 million d'euros au global. L'emprunt, le modèle est de recourir à l'emprunt, 1 350 000 euros. Sur la section d'investissement, au niveau des dépenses, les dépenses réelles d'investissement, 3 295 450, + 5,3 par rapport au budget prévisionnel 2025. Je vous rappelle que le PPI du port était à 7,3 millions d'euros, ce qui est conséquent, dont 3 millions prévus en 2026 qu'on retrouve dans le total des opérations d'équipement. Si on illustre ces dépenses d'investissement, grâce à la modernisation du port démarré sur cette mandature dans le souci des plaisanciers et des Carnonnais, on s'oriente vers le concept de port durable. Du reste, il y a une norme en préparation sur le sujet. Quelques exemples : requalification des pontons, sécurisation des cales de mise à eau, 1,2 million d'euros. Des études préalables à la modernisation de la zone est, 50 000 euros. La mise en conformité de l'aire de carénage, extrêmement important, 800 000 euros. Toute une série d'actions en faveur d'un port propre actif en biodiversité et écoresponsable, 220 000 euros notamment. L'état de la dette, complètement, maîtrisée également. Quand on ajoute, en budget consolidé, le budget annexe du port au budget principal de Mauguio, on arrive à 37 261 500 en fonctionnement et 13 747 200 euros en investissements.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, Laurent. Des questions sur cette présentation ? Monsieur BOURGUET, c'est le moment de poser votre question.

Monsieur Daniel BOURGUET :

J'ai deux, trois petites questions et une remarque. D'abord, je voulais savoir, par rapport au financement, il y a le jardin des Dunes et une partie apparemment sur le budget du port. Le parvis de la capitainerie, c'est sur le budget de la commune. Je voulais savoir comment ça s'articule entre le parvis de la capitainerie et le jardin des Dunes. Vous m'éclairerez. Je voulais savoir, sur la passerelle Mertens, si vous avez engagé quelque chose, si vous l'avez loué à quelqu'un ou s'il n'y a rien de prévu. C'est pour anticiper sur l'avenir. Sur les aménagements à l'aire de carénage, on m'a parlé que vous vouliez faire des sanitaires pour l'aire de carénage, mais les faire sur Carnon, plus près des quais. Je ne sais pas trop quel est le projet exactement. Et une petite remarque, c'est pour cette raison que je ne voterai pas le budget, je l'avais déjà dit lors du ROB, les orientations envisagées sur le changement des destinations de certains quais, etc., ne font pas partie de mon projet.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est le projet pour les amodiataires du port, Monsieur BOURGUET, dont vous n'êtes pas. Les questions que vous posez ne seront pas de nature à infléchir votre vote s'il est déjà pris, ça vaut le coup que je vous réponde ? mais par courtoisie, je vais le faire. Il y a deux types de sanitaires, un sanitaire ouvert au public, à l'endroit cher à Monsieur DEYDIER parce que c'est l'endroit où les bateaux ont brûlé et il nous coûte cher à nous. À cet endroit, il y aura un sanitaire pour les usagers du port et pour les visiteurs. Il y aura ensuite, au sein de l'aire de carénage, d'autres sanitaires dédiés aux agents portuaires. C'est une chose. Il y a deux types de sanitaires. Le jardin des Dunes, c'est l'emprise portuaire. Avant, c'était un garage pour voitures. Aujourd'hui, c'est un emplacement dédié à la promenade et les recettes qui viendront de la part des subventions viendront en déduction de l'emprunt ou au bénéfice et abonder le budget du port. La capitainerie, il y a eu un cofinancement de certains aménagements entre la Ville, dans le cadre du projet Carnon 2030, et le port, où, à parts égales, parfois, nous avons contribué à un aménagement urbain pris en charge par la Ville et un aménagement typiquement dédié au port qui était pris en charge par le port. C'était, de tête, 150 000 euros du budget communal. Ensuite, vous voulez savoir la passerelle Mertens. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée est loué à des opérateurs portuaires avec des conventions d'occupation. La destination de l'étage n'est pas encore définie. Nous sommes en attente. Monsieur CAPPELLETTI Laurent a bien détaillé et Dominique est capable d'aller plus loin, même dans le côté environnemental, qui est une option qui vous est chère, dont je suis étonné que vous ne m'ayez pas parlé. Nous verrons plus tard comment nous devons amodier la zone est. Nous attendons pour l'installation d'opérateurs portuaires à l'endroit où on a enlevé les hangars à bateaux, nous sommes en attente et, justement, l'affectation de l'étage de la passerelle Mertens sera dépendante d'une forme d'économie qui sera plus ou moins portée par l'émergence de nouveaux projets. Ensuite, concernant le réagencement du port, sachez qu'il se fait au bénéfice de l'inclusion, d'abord, parce que nous pensons aux personnes qui ne peuvent pas accéder aux bateaux normalement. Il y aura des cheminements étudiés pour ces personnes. Il y a une redistribution qui a été faite pour les bateaux qui viennent en escale, qui sont moins nombreux, pour laisser davantage de place à ceux qui sont déjà amodiés à terre, avec une classification des bateaux et, surtout, des champs de manœuvrabilité plus importants, qui n'étaient pas aujourd'hui tout à fait observés, qui étaient certes tolérés, mais qui n'étaient pas tout à fait dans les clous, même s'il n'y a pas de clous dans un port. C'est fait en consultation avec le conseil portuaire, avec le conseil d'exploitation, et ça a rallié l'agrément et l'assentiment à la fois des opérateurs professionnels et des plaisanciers. Ce n'est pas une idée qu'on a eu un matin en se levant. Madame BANK n'a pas eu cette idée, ni Monsieur BALZAMO, ni moi-même. C'est en parlant avec des amodiataires que justement, on a constaté qu'il fallait davantage calibrer les accès pour les grandes unités et donner un élan environnemental à ce port, qui n'est pas la moindre des choses et qui rentre dans un champ d'appréciation autre que ce qu'il a pu être par le passé. Sans dire qu'avant c'était moche. Beaucoup de bateaux ne naviguent pas très longtemps, donc nous avons essayé de donner une impulsion avec un intérêt croissant de la part des associations environnementales et vous verrez, je l'espère, que le flambeau de ces idées sera repris. Voilà ce que je voulais vous apporter comme réponse. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Avant de faire la remarque, je vais vous laisser l'élégance de corriger ce qui a été dit.

Monsieur Yvon BOURREL :

Un enseignant en corrige un autre, c'est ça ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

C'est votre majorité, c'est votre dernière, je vous laisse faire.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est le service public industriel et commercial.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Et pas société. Je vous ai laissé cette élégance et la remarque était pour Monsieur CAPPELLETTI.

Monsieur Yvon BOURREL :

Vous pouvez m'en laisser d'autres, si vous voulez.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

Ne vous inquiétez pas, j'aurais d'autres amabilités. La remarque était pour Monsieur CAPPELLETTI. Vous avez passé une bonne partie de la séance à faire un certain nombre de commentaires à l'ensemble de la majorité, notamment des leçons à donner, mais vous voyez, Monsieur le Maire vient de vous montrer que vous n'êtes pas infaillible. Un petit peu d'humilité.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est ce qui le rend tellement humain.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT :

En tout cas, ne pas donner de leçons à l'ensemble, c'est la Macronie dans toute sa splendeur. On a déjà une version nationale, épargnez-nous la version locale.

Madame Rachel BARTHES :

Monsieur le Maire, peut-on s'il vous plaît remettre la carte d'aménagement du port ? Je vais commencer, en attendant la carte, les petites questions. Concernant l'aire de carénage du côté de la départementale, je voulais savoir quels étaient les aménagements précis. Deuxième question, concernant les sanitaires des plaisanciers qui se situent du côté Carnon ouest, c'est écrit en orange « ensemble sanitaire plaisancier », je voulais connaître le positionnement exact et si ça avait été fait en concertation avec les habitants du quartier. Et à quel endroit ça se situe exactement ? Parce que ce n'est pas très précis au niveau de la carte. Troisième question. Le pôle plongée, quid ? Est-il positionné réellement là ? Va-t-il se faire ? Et je voulais remercier aussi le port et Norine d'avoir mis en place et à l'exécution les pontons du Yacht-Club et le ponton d'escale qui sera au bénéfice aussi du Yacht-Club en période hivernale. Merci.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Rachel, bonsoir. Sur l'aire de carénage, la principale modification, on est rentré dans une politique d'économie de l'eau et nous avons travaillé la mandature pour économiser l'eau potable parce que c'est une richesse. Même si aujourd'hui, on a beaucoup d'eau, il y a eu des ports d'Occitanie qui ont eu l'eau potable coupée par la préfecture, donc on ne pouvait plus caréner et nettoyer les bateaux. Tu sais très bien qu'un bateau, il faut le rincer avec de l'eau douce. On a fait un travail, donc on a mis, au pied de la capitainerie, une petite station de dessalement d'eau pour rincer les bateaux à l'eau brute. Et sur l'aire de carénage, on a mis un système de récupération d'eau de carénage à hauteur de 80 %. On va retraiter cette eau et on va la réutiliser à 80 % pour économiser de l'eau potable. Voilà les gros travaux qu'on a faits sur l'aire de carénage. La station a été livrée, tout a été mis en place, les cuves ont été posées et on espère l'inaugurer au mois d'avril. Au mois d'avril, mai, elle sera fonctionnelle. Voilà les travaux qu'il y a eu sur l'aire de carénage. En ce qui concerne les WC et sanitaires, c'est vrai qu'il manquait des WC pour les plaisanciers à l'ouest. On va les positionner à peu près où les bateaux ont brûlé. Il y a deux, trois places de parking, on va les mettre là.

Madame Rachel BARTHES :

J'y étais, j'y ai passé la nuit.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Ils vont être positionnés là.

Madame Rachel BARTHES :

Exactement où ? Devant les immeubles ? Sur le terre-plein ?

Monsieur Dominique BALZAMO :

Non, sur le côté.

Madame Rachel BARTHES :

À la place des oliviers.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Pas à la place, juste derrière où il y a les places de parking. On ne va pas cacher la vue aux résidents qui sont sur le port.

Madame Rachel BARTHES :

Ça a été discuté avec les résidents ?

Monsieur Dominique BALZAMO :

Ça a été discuté, oui, certainement.

Monsieur Yvon BOURREL :

Ce qui compte c'est qu'on fasse des toilettes sur le derrière.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Mais ce ne sont pas des toilettes publiques, ce sont des toilettes plaisanciers.

Madame Rachel BARTHES :

J'entends bien.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

C'est dommage de supprimer encore des places de parking.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Deux places.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Deux places, c'est important, il n'y en a pas tant que ça, notamment à Carnon ouest.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Monsieur PARMENTIER, de l'autre côté, il n'y a pas de WC. Un plaisancier à l'ouest, il faut qu'il fasse le tour via la passerelle Mertens pour aller aux toilettes. On a reconfiguré. Pour répondre à Monsieur BOURGUET, sur le repositionnement de ces pontons Kenya, Dune et Éole, on a fait un choix de faire une disposition différente, comme disait Monsieur le Maire. On va pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite, qui ont des problèmes de hanches, des problèmes de genoux, etc. On a des plaisanciers. Ils pourront mieux monter, avec des catways plus larges, de 1 mètre au lieu de 50 cm, c'est prévu. En revanche, on va les mettre en peigne, comme on dit dans le jargon, parce qu'on va éviter le courant pour se garer, le courant du canal. Il n'y aura plus de courant. Et ça, on l'a pris en concertation avec les plaisanciers. Maintenant, il y a un plaisancier qui n'est peut-être pas d'accord.

Madame Rachel BARTHES :

La troisième question concernait le pôle plongée.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Le pôle plongée, ce qu'on va faire sur l'aire de carénage, on l'avait évoqué avec le pôle plongée, on va mettre un local pour remplir les bouteilles, pour gonfler les bouteilles. Ce local existera, puisque sur l'aire de carénage il y aura un local dédié à ça. En revanche, on ne le fait pas. On leur avait proposé de faire une unité flottante, ça ne leur a pas convenu la proposition qu'on a faite. On leur a demandé d'aménager l'intérieur d'une unité flottante, ça ne leur a pas convenu. On a dit, on a d'autres investissements, on le fera plus tard, on verra. On a différé l'investissement et on a fléché d'autres investissements.

Madame Rachel BARTHES :

Donc la carte n'est pas à jour.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Il y a toujours le pôle plongée, mais il est différé. Dans le programme d'investissement, 2026, il n'est pas prévu.

Madame Rachel BARTHES :

Merci pour l'économie de l'eau à Carnon. Par contre, ce serait super que les petits robinets et les petites douches sur les plages ne fonctionnent pas cette année pour économiser l'eau justement.

Monsieur Yvon BOURREL :

Il n'y a que des pédiluves. On n'a que des pédiluves, maintenant. Monsieur DEYDIER pour finir.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Pour en finir avec les bateaux en feu, la conclusion de la gendarmerie, dans ce que j'ai compris, ils mettent en cause un constructeur de bateaux et une série de constructions de bateaux qui avaient déjà posé problème dans d'autres endroits. Mais à partir du moment où le bateau est coulé, où il a brûlé, on ne sait pas trop ce que c'est. Comme une voiture, quand elle a brûlé, elle a brûlé. Est-ce que c'est quelque chose de clinique ou est-ce que c'est quelque chose d'extérieur qui a provoqué ça, on ne sait pas.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur TRICOIRE.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Je suis désolé, Monsieur DEYDIER, mais quand une voiture brûle, maintenant on a l'expertise pour savoir pourquoi elle a brûlé. Quand une maison brûle, on peut aussi avoir une expertise. Pour les bateaux, c'est pareil. C'est une enquête. Elle n'est pas terminée, elle sera rendue. Je voudrais conclure sur ce que vous disiez tout à l'heure, sur la détection des incendies. C'est exactement pareil comme chez vous. Chez vous, il n'y a aucune loi qui vous impose d'avoir un système de détection. Ici, c'est imposé parce que ça reçoit du public. Les bateaux, c'est pareil. Si un bateau accueille du public, il y a une norme. S'il n'accueille pas du public, il est privé, c'est encore une autre norme. Ce n'est pas une obligation, même si on doit, nous, mairie, inciter les gens à faire très attention, les former et leur dire qu'il existe tel et tel appareil, mais aucune loi n'impose l'installation de ce genre de choses.

Monsieur Gérard DEYDIER :

OK. Donc c'est un service que vous ne nous ferez pas ?

Monsieur Laurent TRICOIRE :

C'est un service que l'on fait déjà. On incite les gens à le faire, mais ce n'est pas notre responsabilité d'installer quelque chose chez le privé. Votre voiture vous appartient, votre maison vous appartient, et à aucun moment la mairie ne peut imposer.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Les détections se mettent au niveau des pontons, pas au niveau des bateaux. Dans les bateaux, il y a une détection propre, on est d'accord. Cette détection pourrait être éventuellement reportée vers la capitainerie, mais vous avez fait le choix de ne pas le faire, tant pis. Ça ne rentre pas dans les services que vous offrez. Le tout est de le savoir.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Nous ne sommes pas pour imposer quelque chose sur les parties privées.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Mais les pontons ne sont pas que privés.

Monsieur Laurent TRICOIRE :

Monsieur DEYDIER, merci.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Je reviens quand même sur l'ensablement du port. Je mets l'accent sur le préventif qu'il faut faire. Dans l'étude que vous avez demandée au mandat précédent, l'étude où il y avait des petits drapeaux rouges qui indiquaient les flux, je l'ai bien visualisée, la conclusion était de déplacer les digues pour que le flux de l'étang puisse naturellement ne pas être freiné par les digues, mais aller naturellement vers la mer. C'est quelque chose qui me semblait assez intéressant à faire.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur DEYDIER, vous parlez de sommes colossales pour modifier l'infrastructure de la courantologie, on n'en est pas là. Nous avons un plan de désensablement du port dont nous avons exécuté une grande partie avec les

20 000 m3 qu'on a sortis. On est maintenant sur une politique pluriannuelle d'intervention avec Pérols et les autres ports, avec la drague de la région bientôt. Ce qui compte, c'est que les bateaux circulent, que les bateaux naviguent, qu'ils ne talonnent pas. Aujourd'hui, ils ne talonneront plus puisque le plan pluriannuel de dragage est engagé. L'avenir nous dira qui a raison. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote de ce budget primitif pour le port. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, adopté à 17 voix.

La délibération est adoptée à la MAJORITE : 17 voix pour, 15 contre (S.GRES-BLAZIN-D.BOURGUET-M.PELLETIER-P.DELCANT-S.RAYNAL-G.DEYDIER-PM.CHAZOT-F.DENAT-R.BARTHES-S.DEMIRIS-S.EGLEME-C.FAVIER-L.GELY-M.LEVAUX-P.MOULLIN-TRAFFORT) et 1 abstention (G.PARMENTIER)

8. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT N°AP-2025-942 **REQUALIFICATION DES PONTONS A FLOTS ET RAMPES DE MISE A L'EAU**

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Madame Marianne PELLETIER :

Je vous prie de m'excuser. Je dois partir. Je donne ma procuration à Simone GRES-BLAZIN.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien, Madame. Bonne soirée. Merci d'avoir participé jusqu'à présent. Bilan de session des acquisitions 2025.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Une modification de l'autorisation d'APCP, c'est l'AP 2025-942, requalification des pontons à flot et rampes de mise à eau. Ce programme de réalisation comprend la requalification et la reconfiguration des pontons à flot du yacht-club, etc., la création d'un ponton d'escale, la mise en conformité des cales de mise à eau. Le montant de l'AP a été diminué de 70 000 euros par rapport à la dernière modification en date du 6 octobre 2025. On arrive sur un montant de 1 300 000 euros, moitié financé par de l'emprunt, moitié par de l'autofinancement.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, Laurent. S'il n'y a pas de question, on prend acte, on ne vote pas.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Bilan des sessions et acquisitions, c'est aussi un prendre acte.

Monsieur Yvon BOURREL :

Excusez-moi, j'ai passé une étape dans mon vote. Pour cette modification d'APCP, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la MAJORITE : 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention (G.DEYDIER)

9. BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2025

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Le 9, bilan des cessions et acquisitions.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

C'est le point suivant qui est un prendre acte, bilan des cessions et acquisitions 2025. Le bilan des cessions et acquisitions 2025, en cession, nous avons l'ancienne trésorerie et logement de fonction 269 place Mendès France auprès de la SCI PS pour un montant de 710 000 euros. La cession à titre gracieux du lot 61 de la parcelle ER 111, place de stationnement Le Paraïso. Ensuite, on a des places de stationnement pour un montant de 20 000 euros : place de stationnement 24, délibération 24, 20 000 euros, délibération 49 toujours, toujours place de stationnement Le Paraïso, 20 000 euros. La dernière, c'est l'acquisition à titre onéreux du lot 15 de la parcelle cadastrée située 269 place Mendès France auprès du syndicat de copropriétaires immeubles de la Cité administrative pour 1 montant de 1 euro. Il est proposé, aux membres du conseil municipal, de prendre acte du bilan des cessions et acquisitions 2025. C'est un prendre acte.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, Laurent. Ces informations s'inscrivent dans le cas de la transparence des actes administratifs qui régissent le quotidien de la commune. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Quid du logement de fonction de l'école de Carnon ? De mémoire, ça s'était passé en même temps que le bâtiment des impôts.

Monsieur Yvon BOURREL :

On l'a vendu il y a plus d'un an, il y a trois ans. Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET :

C'était juste une réflexion que j'avais déjà dite quand on a vendu le logement de la trésorerie, je regrette que ça a été vendu. Ça a fait de la trésorerie, mais quand on vend le patrimoine, on ne s'enrichit pas.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur BOURGUET, quand nous avons, dans notre mandature, initié la requalification de l'îlot Prévert, nous avons annexé des surfaces qui jusqu'alors étaient dédiées à l'enseignement pour des besoins associatifs, le service culturel, la galerie d'art ou la SPL. À ce titre, nous avons dit, et je l'assume, que nous ne pourrions pas avoir ce que nous avons avant et ce que nous aurions après, que ce serait « où ». Les bâtiments comme le bâtiment du SIVOM ou l'ancienne salle polyvalente, ont été des bâtiments dont nous nous sommes défaits pour partie, qui ont servi à financer certaines améliorations. Je vous rappelle que l'îlot Prévert Camus nous a coûté, à nous tous, assez cher et la vente de ces biens a servi à remplacer, avec une forme de modernité, les anciens locaux. Je l'assume totalement, mais c'est votre droit de le dire. Il n'y a pas de sujet.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

10. ACCORD CADRE DE FOURNITURE DE VEGETAUX

Rapporteur : BOURREL Yvon

On passe au point 10 qui est quelque chose d'un peu plus prosaïque. C'est l'accord-cadre de fourniture de végétaux. Vous le savez, nous sommes dans un renouvellement de marché, un marché alloti avec quatre lots.

Madame Marie LEVAUX :

S'il vous plaît, pour ce point, je vais me déporter.

Monsieur Yvon BOURREL :

Mais faites-le, Madame. Nous avons quatre lots, les fleurs méditerranéennes et vivaces avec un montant de 15 000 euros maximum, les fleurs annuelles, 32 000 euros, les arbres et arbustes, 17 000 euros et un petit lot de sapins pour 6 500 euros. Ce contrat court du 7 avril 2026 au 7 avril 2027 pour la première période. Il est reconductible pour trois périodes successives d'un an, soit une durée totale de quatre ans. Une commission d'appel d'offres s'est tenue avec des critères de jugement comme il sied à chaque commission d'appel d'offres. Nous avons eu trois attributaires et pas quatre puisque le quatrième lot est attribué de gré à gré. Nous avons eu comme attributaires du lot 1, fleurs méditerranéennes et vivaces, les Ets Horticoles du Cannebeth. C'est pour ça que Madame LEVAUX s'est retirée. Le lot 2, la SCEA Fanfelle Gaussens sise à Gelos dans les Pyrénées-Atlantiques. Le lot 3, c'est BRL Espaces Naturels à Nîmes comme chacun sait. Je vous propose d'allotir ces trois lots de fournitures de végétaux au Cannebeth, à Fanfelle Gaussens et à BRL. Les dépenses sont inscrites au budget. On passe au vote. Vous avez des questions ?

Monsieur Gérard DEYDIER :

C'est un renseignement. Est-ce que vous avez un catalogue de tous les arbres qui existent dans la commune ? À titre préventif, comme les platanes.

Monsieur Yvon BOURREL :

Vous parlez d'un inventaire ?

Monsieur Gérard DEYDIER :

Un inventaire, oui.

Monsieur Yvon BOURREL :

On a une association avec laquelle nous travaillons et avec laquelle nous avons fait l'expertise des arbres. Elle pourra nous la donner. Si vous la souhaitez, on la demandera. Je vous propose les trois attributaires susnommés. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. Vous pouvez rappeler Madame LEVAUX.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. ACCORD-CADRE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS ELECTRIQUES

Rapporteur : BOURREL Yvon

Monsieur Yvon BOURREL :

Le point suivant, un accord-cadre avec la fourniture et livraison de matériels électriques, c'est un renouvellement de marché pour un montant maximum manuel de 125 000 euros conclu avec un attributaire pour un an, renouvelable trois ans, dont la publicité s'est déroulée comme prévu du 8 octobre au 17 novembre. Des demandes de précision ont été faites et la commission d'appel d'offres réunie le 12 janvier 2026 a donné un avis favorable. Elle propose d'attribuer le marché à SONEPAR France Distribution, 92100 Boulogne-Billancourt. Je vous propose, sur la base de la proposition de la commission d'appel d'offres et de l'analyse de nos services, d'attribuer ce marché à l'entreprise susnommée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS HORTICOLES

Rapporteur : BOURREL Yvon

Monsieur Yvon BOURREL :

On revient à un accord-cadre de fourniture de produits matériels horticoles, c'est encore un renouvellement de marché. C'est pour la livraison de produits et matériels horticoles avec cinq lots : engrais et amendements, des pesticides, il n'y en a pas trop heureusement, du terreau, des bâches hors sol, des films de forçage, des hydro-rétenteurs, des petits matériels, des piquets et paillage. À nouveau, c'est un marché pour un an reconductible trois ans. Les quatre lots allotis lors de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 janvier 2026 sont : pour le lot 1, TOUCHAT pour les engrais et amendements. Le lot 2, TOUCHAT pour les pesticides. Le lot 3, TOUCHAT pour le terreau. Le lot 4, BHS sise 95470 Vémars, il s'agit des bâches hors sols et des films de forçage. TOUCHAT a encore eu le cinquième lot sur les piquets et paillage. Je vous propose d'attribuer les marchés aux propositions de la commission d'appel d'offres. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. ELECTIONS PROFESSIONNELLES-MISE EN ŒUVRE DU VOTE ELECTRONIQUE

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Monsieur Yvon BOURREL :

Madame CRAMPAGNE va nous parler des élections professionnelles et de la mise en œuvre de la modernité par le biais du vote électronique.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le jeudi 10 décembre 2026 aura lieu le renouvellement des mandats des représentants du personnel au sein des CST communs. La présente délibération est prise en application des éléments réglementaires qui s'appliquent à ces élections et qui permettent la mise en œuvre du vote électronique, objet de cette décision. La mise en œuvre de ce vote sera confiée à la société KERCIA Solutions. Il est précisé que le CST commun a donné un avis favorable unanime le 1er décembre 2025. Ainsi, il est proposé d'autoriser le recours aux modalités de vote électronique pour les élections professionnelles 2026 des représentants du personnel au sein du comité social territorial commun, comme précisé en annexe.

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur PARMENTIER, vous n'allez pas dire que vous n'êtes pas d'accord ?

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Si, je suis contre le vote électronique. Est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui est capable de vérifier l'intégrité d'un scrutin au vote électronique ? Je ne dis pas que ça va tricher, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui est en capacité de vérifier l'intégrité du scrutin ? C'est impossible avec un vote électronique et pour moi, c'est une rupture totale avec notre démocratie de passer au vote électronique puisque ça suppose que chacun puisse vérifier la sincérité du scrutin à tout moment. C'est pour ça que je refuse que le vote électronique progresse dans notre pays et dans notre démocratie. C'est pour ça que je vote contre.

Monsieur Yvon BOURREL :

Dit autrement, je vous remercie pour la confiance que vous nous faites pour assurer le vote de manière traditionnelle.

Monsieur Gilles PARMENTIER :

Je ne présume pas qu'il y a des tricheries, mais le vote électronique ne permet pas à un citoyen de contrôler la régularité du scrutin. C'est vrai ou ce n'est pas vrai ? C'est impossible. Par rapport à un bulletin papier, une enveloppe et une urne transparente, il n'y a rien à voir. Personne ne peut savoir si la machine a été bien réglée ou pas, si elle n'est pas reliée à internet, si elle n'a pas été piratée. C'est impossible à vérifier. D'ailleurs, c'est même impossible de garantir l'anonymat du scrutin puisque forcément, la machine enregistre qui vote quoi. Même s'il y a plein de garde-fous et que des communes ont mis ça en place, pour moi, ce n'est pas une évolution souhaitable.

Monsieur Yvon BOURREL :

C'est votre point de vue, je respecte, Monsieur PARMENTIER. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote manuel. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE : 32 voix pour, 1 contre (G.PARMENTIER), 0 abstention.

14. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE ENEDIS- PARCELLE CS192- RESEAU ELECTRIQUE

Rapporteur : BELEN Lucien

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur BELEN va nous parler de servitude, une convention avec Enedis, une entité que nous fréquentons.

Monsieur Lucien BELEN :

Nous proposons la passation d'une convention avec la société Enedis, une convention de servitude afin d'implanter une canalisation souterraine pour des réseaux électriques sur la parcelle cadastrée CS192 située au lieudit la Cadoule, rue du Merlot, à Mauguio. Cette convention organise la mise en place de trois canalisations

souterraines pour un linéaire de 15 mètres. Cette convention est proposée pour une durée non définie et prend effet à compter de sa signature, de la notification et sans contrepartie indemnitaire. Il est proposé, aux membres du conseil, d'approuver la passation d'une convention de servitude à des fins d'implantation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette procédure.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, Lucien. S'il n'y a pas de question, ce n'est pas un sujet très clivant. On passe au vote. Contre ? Abstention ?

Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. APPROBATION DE DENOMINATION DE VOIE- RUE VALERIE ANDRE

Rapporteur : BELEN Lucien

Monsieur Yvon BOURREL :

Lucien, tu continues s'il te plaît ?

Monsieur Lucien BELEN :

Il est question de nommer une voie ouverte à la circulation publique réalisée dans le cadre de l'aménagement de la plateforme aéroportuaire de Fréjorgues et la mise en œuvre des schémas de composition générale et d'infrastructures liées à l'opération Tarmac Avenue. Il s'agit de dénommer cette voie publique. Cette nomination est proposée et actée par le directoire de l'aéroport Montpellier Méditerranéen Métropole qui a voulu mettre à l'honneur Madame Valérie ANDRÉ qui fut médecin militaire, aviatrice, parachutiste et pilote d'hélicoptères française. Ce fut la première femme à devenir officier général en France. Elle achève sa carrière militaire avec les trois étoiles de médecin général inspecteur des services de santé, des armées, etc. Elle fut la première à être élevée à la dignité de Grand-Croix de l'ordre national du mérite et elle est la femme militaire la plus décorée au monde. Il est proposé, aux membres du conseil municipal, d'approuver la dénomination de la rue Valérie ANDRÉ. Il est proposé d'approuver cette dénomination et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette procédure.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ENTENTE DES PROPRIETAIRES

CHASSEURS DE MAUGUIO

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur GANIBENC va sortir puisqu'il s'agit d'une attribution de subvention à l'Entente des propriétaires chasseurs de Mauguio. Laurent, s'il te plaît.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI :

Dans le cadre du soutien au tissu associatif, la ville de Mauguio-Carnon attribue des subventions annuelles aux associations portant des missions d'intérêt général local. Son projet associatif s'inscrivant dans les compétences et les orientations de la politique publique de la collectivité, il est proposé d'attribuer, à l'Entente des propriétaires chasseurs de Mauguio, une subvention de fonctionnement de 1 000 euros de même hauteur qu'en 2025. En 2025, Monsieur Bernard GANIBENC étant président de l'association, quitte la salle pendant les débats

et ne prend pas part au vote. Il vous est proposé d'approuver le versement de la subvention à l'Entente des propriétaires chasseurs de Mauguio pour l'année 2026 et dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, Laurent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MAUGUIO CARNON

Rapporteur : PRADEILLE Laurent

Monsieur Yvon BOURREL :

Un Laurent chasse l'autre, Monsieur PRADEILLE Laurent.

Monsieur Laurent PRADEILLE :

La question 17, attribution de subvention et approbation de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec la maison des jeunes et de la culture de Mauguio-Carnon. On avait voté, la fois dernière, la convention pluriannuelle. Là, c'est la convention de moyens et on fixe les subventions qui vont avec. Subvention de fonctionnement, 24 267 euros. Subvention spécifique aide au poste de gardien, 15 300 euros. Subvention spécifique, aide au poste de « coordinateur CLAS », 12 597 euros. Subvention spécifique aide au poste de « coordinateur adolescents », 12 597 euros. Subvention spécifique « Danse en scène », 1 300 euros. « Café, société, soirée, débat, ciné pop », 800 euros. « Animations Romeria », 400 euros. « Éducation à l'environnement et aux transitions climatiques », 1 500 euros. Il y a une série d'actions de la MJC qu'on finance de manière contractuelle. S'il n'y a pas de question, Monsieur le Maire, vous pouvez faire voter.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE MAUGUIO CARNON

Rapporteur : PRADEILLE Laurent

Monsieur Laurent PRADEILLE :

Il s'agit d'une subvention pour l'école de musique de 71 200 euros. C'est dans le cadre du budget primitif 2026 de la commune. Comme elle est à plus de 23 000 euros, on l'extrait. S'il n'y a pas plus de questions.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE " MAUGUIO CARNON PAYS DE L'OR BASKET"

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Monsieur Yvon BOURREL :

Sophie, le point suivant, le point 19.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Merci, Monsieur le Maire. Les cinq délibérations à venir concernent l'attribution des subventions annuelles à des associations portant des missions d'intérêt général local et intervenant dans le cadre du soutien associatif. En application de l'article L1612-25 du CGCT, les associations recevant plus de 23 000 euros par an de leur collectivité sont tenues de signer une convention définissant l'objet, les montants et les modalités du versement, ainsi que les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée. Ainsi, il vous est proposé d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Mauguio Carnon Pays de l'Or Basket » qui percevra une subvention de 26 000 euros dans le cadre du budget primitif 2026 de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE " RUGBY CLUB MAUGUIO CARNON PAYS DE L'OR"

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE :

La délibération suivante concerne l'association sportive Rugby Club Mauguio-Carnon Pays de l'Or qui percevra une subvention de 29 000 euros toujours dans le cadre du budget primitif 2026 de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL "UNION SPORTIVE MAUGUIO CARNON"

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE :

La délibération suivante concerne l'association sportive de football Union sportive Mauguio-Carnon qui percevra une subvention de 29 500 euros dans le cadre du budget primitif 2026 de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC

"L'ASSOCIATION SPORTIVE VOLLEY BALL MAUGUIO"

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE :

La délibération suivante concerne l'association sportive volley ball Mauguio-Carnon qui percevra une subvention de 30 000 euros dans le cadre du budget primitif 2026 de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

On vote. Contre ? Abstention ? Unanimité ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE "YACHT CLUB MAUGUIO CARNON"

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Enfin, l'association Yacht-club Mauguio-Carnon percevra une subvention de 42 145 euros dans le cadre du budget primitif 2026 de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MAUGUIO CARNON ET LE CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE (CREPS) DE MONTPELLIER

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Les délibérations suivantes concernent toutes le renouvellement de conventions de partenariat. La première, le CREPS de Montpellier sollicite la commune de Mauguio-Carnon pour le renouvellement de la convention de partenariat liée à l'accueil et à la formation BPJEPS voile légère et DEJEPS plongée. Après étude de cette demande et considérant son adéquation avec la politique sportive, il est proposé de poursuivre la mise à disposition d'une salle de cours à la base de voile Marcel Buffet, ainsi que les embarcations nécessaires à ces formations dans les conditions identiques aux années précédentes et telles qu'évoquées dans la présente délibération. Il vous est donc proposé d'approuver la convention de partenariat avec le centre de ressources d'expertise et de performance sportive de Montpellier.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote s'il n'y a pas de questions. Contre ? Abstention ? Unanimité ? Merci pour eux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET SECOURISME ET LE CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE

PERFORMANCE SPORTIVE (CREPS) DE MONTPELLIER

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Pour la subvention suivante, il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat avec la Fédération française de sauvetage et de secourisme et le Centre de ressources d'expertise et de performance sportive de Montpellier. Les objectifs pédagogiques ont évolué et sont définis comme suit. La Fédération française de sauvetage et de secourisme interviendra dans le cadre du dispositif Vacances sportives organisé par le service des sports à raison de deux demi-journées. Par ailleurs, le Centre d'entraînement régional de voile et le pôle espoir de voile restent accueillis au sein de la base de voile. L'activité de ces trois sections de haut niveau contribue à positionner Carnon comme un acteur du nautisme local en complémentarité avec les associations locales existantes. Il vous est donc proposé d'approuver la nouvelle convention de partenariat avec la Fédération française de sauvetage et de secourisme et le Centre de secours d'expertise et de performance sportive de Montpellier.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je vous invite à approuver cette nouvelle convention. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MAUGUIO CARNON ET LE CENTRE DE FORMATION AMSPORT

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE :

La délibération suivante, il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Mauguio-Carnon et le centre de formation AM sport dans les conditions identiques à celles des années précédentes avec la poursuite de la mise à disposition de la salle du Lido à Carnon à récurrence de deux jours par semaine durant la saison sportive 2025-2026. Dans ce cadre, une convention permet de définir les contreparties comprenant l'organisation à titre gracieux d'une formation aux gestes de premiers secours pour les adolescents, ainsi que quatre animations pour les enfants de 7-9 ans et de 10-12 ans inscrits au dispositif municipal des vacances sportives. Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de ladite convention.

Monsieur Yvon BOURREL :

Pour ce renouvellement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MAUGUIO CARNON ET LA LIGUE OCCITANIE DE BASKETBALL

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Mauguio-Carnon et la ligue Occitanie de basket. Dans le cadre du champ partenarial, la ligue de basket s'acquittera d'une redevance pour la période de formation ou accueillera un résident de la commune à titre gratuit dans ledit cursus tel que c'est le cas depuis plusieurs années. L'organisme Ligue Occitanie de basket-ball s'engage en outre à proposer, dans le cadre du ruban pédagogique de la formation, un événementiel sportif de basket-ball à Mauguio-Carnon en étroite relation avec l'Association sportive Mauguio basket. Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de ladite convention.

Monsieur Yvon BOURREL :

Nous votons pour ce renouvellement. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci. Merci, Sophie. Monsieur François DALBARD.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. DECLASSEMENT D'UNE SECTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 59 (AVENUE GRASSION CIBRAND), D'UNE SECTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 59E1 (ROCADE DE L'AVRANCHE) ET ACQUISITION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DU PETIT TRAVERS EN VUE DE LEUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : DALBARD François

Monsieur François DALBARD :

Merci, Monsieur le Maire. L'objet de la prochaine délibération est le déclassement d'une section de la route départementale 59, avenue Grassion Cibrand et de leur intégration au domaine public communal. Il vous est demandé d'approuver le déclassement de la route départementale 59, de l'aire de stationnement du petit travers 59E1, de l'aire de stationnement du Petit Travers du bâtiment sanitaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne fin du présent dossier.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE SA ENEDIS - PARCELLE DV 0008 RESEAU ELECTRIQUE

Rapporteur : DALBARD François

Monsieur François DALBARD :

L'objet de cette délibération est l'approbation de la convention de servitude avec la société SA Enedis parcelle DV 0008 réseau électrique. Il vous est proposé d'adopter la passation d'une convention de servitude afin d'implanter un câble aérien et un poteau béton sur cette parcelle, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à signer tout document afférent à cette procédure.

Monsieur Yvon BOURREL :

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS

Rapporteur : DALBARD François

Monsieur François DALBARD :

L'objet de la délibération est l'approbation de la convention de servitude de passage en tréfonds. Il vous est proposé la passation d'une convention de servitude avec la société IELO-LIAZO et d'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à signer tout document afférent à cette procédure.

Monsieur Yvon BOURREL :

Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31. MISE A DISPOSITION DE MATERIELS DE SECURITE ANTI-POLLUTION AU PORT DE PEROLS

Rapporteur : BALZAMO Dominique

Monsieur Yvon BOURREL :

Monsieur BALZAMO va nous parler du port de Pérols.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Le port de Pérols ne disposant pas d'équipement technique spécifique et suffisant permettant d'engager une action de sécurisation urgente en cas de pollution accidentelle sur son site, les deux entités portuaires ont convenu de se rapprocher en vue d'organiser par convention un partenariat de mise à disposition de matériel en cas de pollution accidentelle sur le site de Pérols. Avec le port de Pérols, ce n'est pas la seule convention puisqu'on travaille déjà avec eux sur le dragage et on travaille aussi avec le port de la baie d'Aigues-Mortes. On a des conventions de partenariat. C'est un complément. La convention proposée organise les conditions de la mise à disposition de moyens matériels supplémentaires de lutte contre les pollutions accidentelles au port de Pérols par le port de Carnon. La mise à disposition est accordée à titre onéreux. Le port de Pérols s'engage à prendre en charge l'intégralité des coûts du matériel utilisé lors de l'intervention. Je vous demande de bien vouloir voter cette convention.

Monsieur Yvon BOURREL :

Un échange de bon procédé, on passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32. APPROBATION DU REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE DU PORT DE CARNON

Rapporteur : BALZAMO Dominique

Monsieur Dominique BALZAMO :

Il y a deux délibérations, le règlement de police et règlement d'exploitation qui suit après. La mise à jour du règlement de police portuaire et du règlement d'exploitation du port de Carnon s'inscrit dans la volonté d'adapter le cadre réglementaire et l'évolution des missions et des usages du port. Celui-ci ne peut être considéré comme un simple espace de stationnement des navires, mais comme un équipement public structurant, acteur à part entière de la transition écologique et du développement durable du territoire. Engagé depuis plusieurs années dans une démarche vertueuse, le port de Carnon a mis en œuvre des actions en faveur de l'accessibilité, de la préservation de l'environnement et de la protection de la biodiversité, accompagnées d'une modernisation des infrastructures. Ces engagements ont été récemment reconnus par l'obtention des certifications Port propres et Port propre actif en biodiversité. Je vais vous parler succinctement des principales évolutions qu'on a apportées au règlement de police et au règlement d'exploitation. On a le développement durable, la préservation de l'environnement et l'accessibilité. On est passé port propre certifié en biodiversité. On a renforcé les mesures dans le règlement de police et le règlement d'exploitation. On a renforcé l'utilisation de l'aire de carénage, on doit tout faire à l'aire de carénage. Vérification du bon état des navires. On a créé des places accessibles au PMR dans les bassins. On a renforcé la sécurité des personnes et des biens, lutté contre les incendies, interdit la sous-location saisonnière, restreint l'usage du feu, consignes de sécurité lors du ravitaillement, consignes de sécurité concernant l'utilisation de l'électricité. Au niveau de l'activité économique, on a renforcé l'autorisation des AOT supérieures à un an avec la mise en concurrence et on a interdit toutes les activités économiques aux particuliers. Voilà les grosses modifications du règlement portuaire.

Monsieur Yvon BOURREL :

Très bien. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Comment vous faites pour interdire votre dernier point, de louer à la journée, à la nuit ?

Monsieur Dominique BALZAMO :

Déjà, on ne l'avait pas dans le règlement portuaire des ports, donc on l'a mis à jour comme l'ensemble des ports d'Occitanie. On a des collaborateurs qui passent souvent sur les bateaux, qui passent sur les pontons et qui vérifient que les gens ne sous-louent pas leurs bateaux.

Monsieur Yvon BOURREL :

Tous les détenteurs de bateaux sont avisés. Ils sont soit des professionnels, à ce titre, ils payent des redevances, des impôts et ils sont autorisés selon le code de navigation et la convention qu'ils signent avec le port, soit ce sont des particuliers qui n'ont pas le droit. Certains peuvent enfreindre ce droit, mais ils sont contrôlés par nos agents portuaires. Nous voulons éviter des dérives et la concurrence déloyale. Le dernier point est une moralisation de l'usage d'un bateau sur le plan d'eau. Tout à l'heure, vous posiez des questions sur les mesures préventives. Vous l'avez lu comme moi, il y a des mesures et des consignes qui anticipent les bonnes pratiques.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Par rapport aux squatteurs, vous n'arrivez pas à les (inaudible).

Monsieur Yvon BOURREL :

Les squatteurs, il y a un règlement de police. Nous sommes en train de régler ce qui est autorisé, et c'est le rôle de l'institution de dire quels sont les codes.

Monsieur Dominique BALZAMO :

Il y aura des sanctions, ne pas renouveler le contrat. Quelqu'un qui loue son bateau, qui n'a pas le droit, quelqu'un de particulier, on ne renouvellera pas le contrat, parce que chaque année, on étudie.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Si vous êtes au courant.

Monsieur Yvon BOURREL :

Ne nous reprochez pas d'essayer quand même.

Monsieur Gérard DEYDIER :

Non, non, mais c'est difficile, c'est difficile.

Monsieur Yvon BOURREL :

Selon les consignes de l'amirauté, nous allons voter le règlement particulier du port de Carnon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. Point suivant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33. APPROBATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION DU PORT DE CARNON

Rapporteur : BALZAMO Dominique

Monsieur Dominique BALZAMO :

J'ai détaillé les principales modifications du règlement de police. Le règlement d'exploitation, c'est le corpus de procédures qui permettent de mettre en œuvre le règlement de police du port. C'est plutôt le mode opératoire, les procédures. Je vous demande de voter l'approbation du règlement d'exploitation puisque l'un avec l'autre. L'un, c'est le règlement faîtière, l'autre, c'est le corpus de procédures.

Monsieur Yvon BOURREL :

On passe au vote pour l'approbation du règlement d'exploitation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

34. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DSP D'ENLEVEMENT, MISE EN FOURRIERE ET GARDE DE VEHICULES AUTOMOBILES

Rapporteur : BOURREL Yvon

Monsieur Yvon BOURREL :

Pour le coup, je vais vous faire le 34. Il s'agit de l'avenant numéro un au contrat de délégation de services publics d'enlèvement, de mise en fourrière et de garde de véhicules automobiles. Nous avons aujourd'hui un marché assuré par la société Languedoc Poids Lourds et compagnie par rapport à l'enlèvement nécessaire de mise en fourrière et de garde de véhicules automobiles. Cette convention arrive à échéance. La nécessité du service, qui ne doit pas être interrompue, m'amène à vous proposer le renouvellement d'une procédure de passation pour un an. L'assemblée délibérante qui suivra décidera de la périodicité de cette convention qui, en général, est pour quatre ans. Je précise que la convention initiale prévoit la passation d'un avenant, ce que je vous propose aujourd'hui. Je vous propose de passer un avenant portant prolongation de la convention d'enlèvement, de mise en fourrière et de garde de véhicules automobiles pour une durée d'un an et à signer les documents qui s'y réfèrent.

On passe au vote. Contre ? Abstention ?

Je vous remercie. Je suis content de finir sous la limite.

Madame Sophie CRAMPAGNE :

Deux choses. La première, je porte à votre connaissance que l'indemnité de Monsieur DENAT est bien la même que celle de l'ensemble des conseillers communautaires et qu'il s'agit juste d'une erreur matérielle. Enfin, permettez-moi, Monsieur le Maire, de conclure ce conseil. En début de séance, vous avez eu la délicatesse de nous remercier toutes et tous pour la participation et l'implication républicaine de l'ensemble des membres de cette assistance. Permettez-moi, au nom de votre groupe majoritaire, Monsieur le Maire, de vous présenter nos remerciements pour l'écoute que vous avez bien voulu nous prêter, les moyens que vous avez bien voulu nous donner pour vous accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques au profit de l'ensemble des habitants de notre commune, de saluer votre engagement d'une durée remarquable et de vous souhaiter dès à présent le meilleur de tout ce que la vie aura désormais à vous offrir avec le temps que vous allez pouvoir consacrer aux vôtres et aux passions qui sont les vôtres. Monsieur le Maire, merci et bravo.

Monsieur Yvon BOURREL :

Merci, Sophie. Merci à vous tous. L'éloquence de mon silence sera ma réponse. On a fini ce qu'on avait à faire aujourd'hui. Demain vous appartient.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 20

Le Maire



Le Secrétaire de séance

